



Rapport annuel de gestion 2016-2017

Direction générale du secteur nord-est

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec  

Rédaction

Frankline Assouho, Direction de la gestion des forêts de la Côte-Nord (DGFo-09)

Karine Bélair, Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean (DGFa-02)

Claude Bélanger, ing. f., Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean (DGFo-02)

Amélie Bérubé, DGFa-02

Lylianne Boissonneault, Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord (DGFa-09)

Marie-Hélène Bouchard, bureau du directeur général au Saguenay–Lac-Saint-Jean (DG-02)

Karine Boulet, DG-02

Robert Brassard, DGFo-02

Jacinthe Brisson, DGFo-02

Jean Chouinard, DGFo-02

Priscilla Côté, DGFa-02

Linda Coulombe, DGFo-09

Mathieu Cyr, DGFo-09

Éric Dancause, DGFo-09

Claude Dussault, DGFa-02

Éric Gagné, DG-02

Karine Gagnon, DGFa-02

Sandra Gagnon, Services administratifs régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SAR-02)

Sonia Gaudreault, Services administratifs régionaux de la Côte-Nord (SAR-09)

Dany Girard, DGFo-09

Martin Girard, ing. f., DGFo-02

Nathalie Girard, DG-02

Stéphane Guérin, DGFa-09

Sophie Hardy, DGFa-02

Sandra Heppell, DGFa-09

Luc Hovington, DGFo-09

Chantale Landry, DGFa-09

Diane Larose, DGFa-02

Simon Larouche, DGFa-02

Charlène Lavallée, DGFa-09

Francis Lemay-Jutras, ing. f., DGFo-09

Thomas Morissette, ing. f., DG-02

Audrey Murray, DGFo-02

Caroline Murray, SAR-02

Jean Paquet, ing. f., DGFo-02

Frédéric Perron, DGFa-09

Bruno Poulin, SAR-09

Alain Thibeault, Direction générale du secteur nord-est (DGSNE)

Catherine Thibeault, DGSNE

Daniel Villemure, ing. f., DGFo-02

Édition

Catherine Thibeault, cons. en communication

Montage

Catherine Thibeault, cons. en communication
Jacynthe Lemay, ag. de secrétariat, DGFo-02

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Message du directeur général

J'ai le plaisir de présenter ce rapport annuel de gestion du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le secteur nord-est. Cette neuvième édition rapporte les activités réalisées du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Pour la première fois, les deux régions qui composent la Direction générale du secteur nord-est (DGSNE), soit la Côte-Nord et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, sont représentées dans un même document.

Cet exercice, propre à la DGSNE, témoigne de l'importance accordée à la transparence de nos actions envers le public. Au cours de l'année 2016-2017, nous avons consacré nos efforts à plusieurs grands dossiers sous notre responsabilité, entre autres :

- le suivi de l'entente sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur la Côte-Nord et élaboration du plan spécial de récupération des bois infestés par la TBE au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- la collaboration au Plan d'action gouvernemental sur l'aménagement de l'habitat du caribou forestier;
- la rédaction de nos stratégies régionales de production de bois;
- la mise à jour du Plan général d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier (PGAIR) de l'île d'Anticosti;
- le maintien du système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts (SGE-ADF);
- la collaboration au maintien des certifications forestières des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA);
- la collaboration avec les communautés autochtones;
- le soutien aux activités des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) en accompagnement du MFFP dans la planification forestière;
- l'accompagnement des zecs dans l'implantation de la nouvelle réglementation sur le camping;
- la réalisation de nombreux projets d'acquisition de connaissances sur la faune terrestre et aquatique;
- etc.

Vous trouverez les détails de ces dossiers et de plusieurs autres dans les sections suivantes. Je profite de l'occasion pour souligner le dynamisme, l'engagement et la constance des efforts déployés par le personnel de l'ensemble de la direction générale du secteur nord-est. Leur travail, réalisé en synergie avec les différentes équipes, rayonne souvent au-delà des limites de ces deux régions. Vous pourrez observer dans le rapport les réalisations et le dévouement manifeste du personnel affecté à une saine gestion de la faune et de la forêt.



M. ALAIN THIBEAULT, B.A.A.

Directeur général du secteur nord-est

Table des matières

Bureau du directeur général.....	1
Structure.....	2
Dossiers stratégiques.....	3
Directions régionales de la gestion des forêts.....	11
Directions régionales de la gestion de la faune.....	28
Services administratifs régionaux.....	44
Ressources informatiques.....	45
Communications et service à la clientèle.....	47
Planification stratégique 2016-2018.....	50

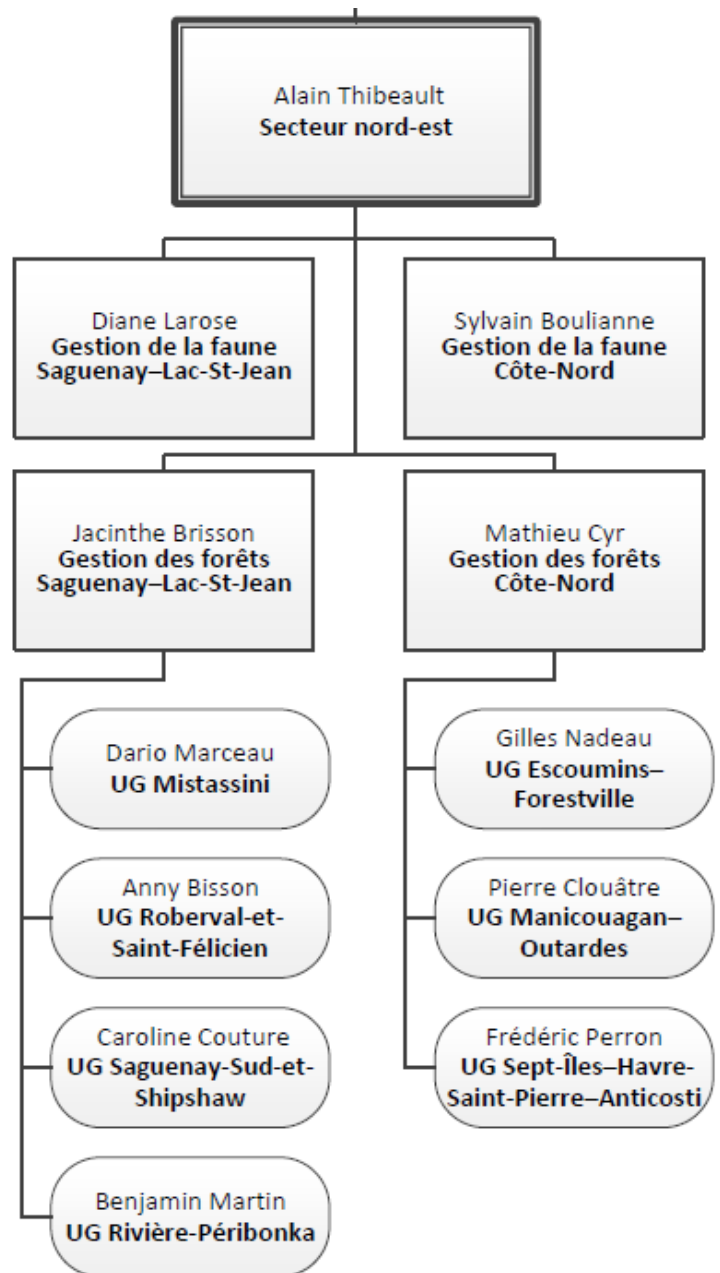
Bonne lecture!

Structure de la direction générale du secteur

Les activités rapportées sont présentées en fonction de la structure de l'organisation dans chacune des deux régions, tel que l'illustre la figure 1 :

1. Le personnel du **bureau du directeur général** s'occupe de dossiers stratégiques tels que la gestion environnementale, la certification forestière, les aires protégées, la gestion de l'habitat du caribou forestier, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, les relations avec les autochtones ainsi qu'avec le milieu régional (au Saguenay–Lac-Saint-Jean seulement; certains de ces dossiers relèvent du directeur de la gestion des forêts sur la Côte-Nord);
2. Les **directions de la gestion des forêts** réalisent les mandats de mise en valeur et de conservation des forêts publiques, aux bureaux régionaux de Baie-Comeau et de Jonquière ainsi que dans les sept unités de gestion;
3. Les **directions de la gestion de la faune** réalisent les mandats de mise en valeur et de conservation des espèces fauniques. Le personnel travaille à partir des bureaux de Jonquière, de Baie-Comeau et de Sept-Îles;
4. Les **Services administratifs régionaux (SAR)** assurent la gestion des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles pour le personnel du Ministère au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord;
5. Les **communications** complètent l'offre de service de la direction générale du secteur nord-est.

Figure 1 ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU SECTEUR NORD-EST



DOSSIERS STRATÉGIQUES

Système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts

Le système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts (SGE-ADF) du Secteur des opérations régionales du Ministère permet de réduire les effets des activités d'aménagement forestier sur l'environnement par la mise en place de mécanismes de gestion rigoureux. Ce système, appliqué par notre organisation, dépasse les objectifs initialement convenus et permet d'améliorer constamment la performance de nos façons de faire.

Les différents processus du SGE-ADF ont permis de démontrer son bien-fondé et son utilité en faisant ressortir les points forts de notre organisation ainsi que les éléments qui ont été améliorés au cours de la dernière année. La démarche d'amélioration continue, bien intégrée dans l'ensemble de nos activités, nous a permis de mettre l'accent sur les dernières étapes du processus et sur l'importance de boucler la boucle.

Les nouveaux outils utilisés notamment dans le cadre des revues de direction facilitent cette démonstration et ont permis de faire ressortir entre autres les points suivants :

Secteur nord-est (pour les deux régions)

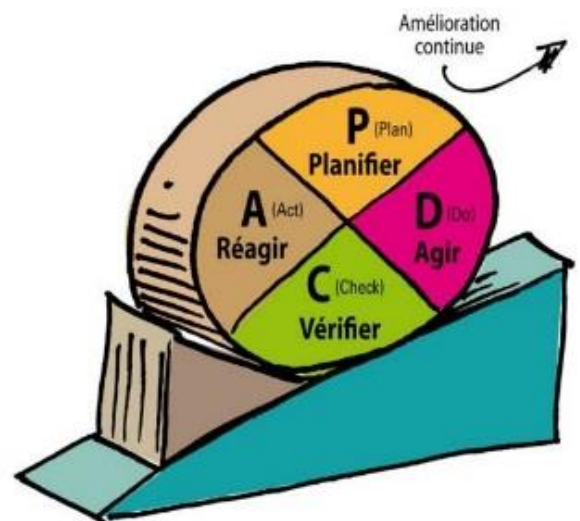
- mise en œuvre du nouveau *Manuel de gestion des volumes récoltés*;

Côte-Nord

- optimisation graduelle du site ArcGis en ligne pour les consultations publiques,
- amélioration du processus de consultation, notamment avec Pessamit;

Saguenay–Lac-Saint-Jean

- mise en place d'un tableau de bord permettant de suivre les indicateurs clés de performance du SGE-ADF,
- production d'un deuxième bilan régional d'aménagement forestier durable.



Par Karine Boulet, technicienne forestière, responsable régionale en environnement, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Éric Gagné, adjoint au directeur général et coordonnateur régional en environnement, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Dany Girard, conseiller aux affaires autochtones et coordonnateur régional à la certification forestière et environnementale, Côte-Nord.



Sarracénie pourpre, plante carnivore qui peuple les milieux humides, notamment les tourbières.

Photo : Pierre-Louis Harton, Côte-Nord, MFFP.

DOSSIERS STRATÉGIQUES

Certification forestière

Le personnel du Ministère apporte son soutien aux bénéficiaires de garantie d’approvisionnement qui sont les requérants des certifications forestières.

Profil régional

Les certifications forestières en vigueur sur le territoire attribuable dans le secteur nord-est sont réparties selon les proportions suivantes :

Sustainable Forestry Initiative (SFI) 2015

- 100 % du territoire forestier au Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit les sept unités d’aménagement (UA),
- 75 % du territoire forestier de la Côte-Nord, soit trois des quatre UA où des opérations de récolte se sont effectuées;

Forest Stewardship Council (FSC)

- 75 % du territoire forestier de la Côte-Nord est également certifié avec la norme du FSC, soit deux des quatre UA où des opérations de récolte se sont déroulées.

Implication du Ministère

En 2016, le Ministère a maintenu son engagement à l’égard de l’industrie forestière en matière de certification forestière en collaborant aux audits de maintien des normes SFI et FSC :

Secteur nord-est (pour les deux régions)

- participation à l’audit de maintien du certificat SFI multisite Produits forestier Arbec;

Saguenay–Lac-Saint-Jean

- participation à l’audit de maintien du certificat SFI de Forestra,
- participation à l’audit de maintien du certificat SFI de Produits forestiers Résolu;

Côte-Nord

- participation à l’audit de maintien du certificat FSC de Produits forestiers Résolu,
- participation à l’audit de maintien du certificat FSC de Boisaco.

Cette collaboration s'est déroulée grâce à différents comités (comité mixte MFFP-industrie, tables opérationnelles, groupes de travail des tables opérationnelles). Leurs principales réalisations de 2016-2017 ont consisté à :

Secteur nord-est (pour les deux régions)

- effectuer un suivi des tableaux des résultats d'évaluation des mesures de performances de la certification SFI;

Saguenay–Lac-Saint-Jean

- mettre en place le sous-comité de travail MFFP-industrie pour la planification tactique,
- signer des ententes de partage de l'information géographique avec les détenteurs de certificats;

Côte-Nord

- effectuer le suivi des bilans de performance trimestrielle (FSC-SFI) et des bilans ADF de PFR.

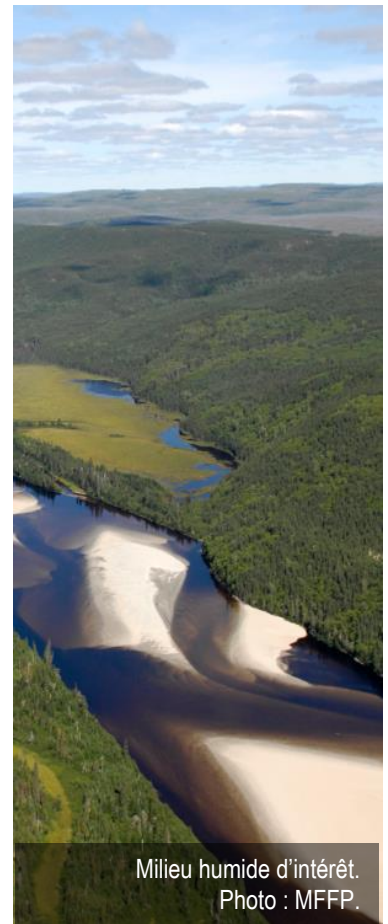
Par Karine Boulet, technicienne forestière, responsable régionale en environnement, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Dany Girard, conseiller aux affaires autochtones et coordonnateur régional à la certification forestière et environnementale, Côte-Nord.

DOSSIERS STRATÉGIQUES Aires protégées

La Direction générale du secteur nord-est s'est affairée à délimiter une aire protégée de plus de 10 000 km².

La DGSNE a poursuivi sa collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), pour la création d'aires protégées en vue d'atteindre les cibles provinciales. Plus particulièrement, les travaux ont porté sur la délimitation d'un projet de vaste aire protégée dans le secteur des montagnes Blanches et du réservoir Manicouagan.

Par Marie-Hélène Bouchard, biologiste, Claude Dussault, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Sandra Heppell, biologiste, Côte-Nord



Milieu humide d'intérêt.
Photo : MFFP.

DOSSIERS STRATÉGIQUES

Habitat du caribou forestier

Le personnel du Ministère dans le secteur nord-est a collaboré aux travaux de comités provinciaux sur le dossier.

Certaines actions prévues dans le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, qui s'appliquent au territoire de la Direction générale du secteur nord-est, ont progressé de la manière suivante :

- 1. Limite nordique** : un rapport a été produit et la proposition a été adaptée en fonction de considérations sociales, économiques et environnementales;
- 2. Saguenay–Lac-Saint-Jean** : les massifs résiduels répertoriés dans le plan caribou actuel sont maintenus et seront réévalués lorsque la stratégie finale pour l'aménagement de l'habitat sera connue. La délimitation de la grande aire protégée autour des montagnes Blanches est presque terminée. Il reste à définir les modalités d'intervention;
- 3. Côte-Nord** : un banc d'essai visant à tester la faisabilité de différentes techniques de fermeture de chemin sera réalisé. Parallèlement, une analyse des meilleures pratiques appliquées en dehors de la province a été effectuée (étalonnage [*benchmarking*]);
Selon les scénarios, l'île René-Levasseur ainsi qu'une partie du projet de grande aire protégée pourraient constituer l'un des vastes espaces propices pour l'habitat du caribou forestier dans la région.

Quatre comités techniques ont été formés afin de mener à terme chacun des éléments du plan d'action, c'est-à-dire :

- le comité sur l'aménagement de l'habitat;
- le comité sur les analyses socioéconomiques;
- le comité sur le suivi des populations;
- le comité sur la protection des populations.

Par Marie-Hélène Bouchard, biologiste, Claude Dussault, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Sandra Heppell, biologiste, Côte-Nord, et Frankline Assouho, agente de recherche et de planification socioéconomique, Côte-Nord.



Caribou forestier. Photo : MFFP.



Pratique du piégeage par un membre de communauté autochtone. Photo : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Ces comités assurent la mise en place de mesures d'harmonisation en fonction des projets étudiés, puis réalisés sur le territoire.

DOSSIERS STRATÉGIQUES

Relations avec les Premières Nations

Au cours de 2016-2017, la Direction générale du secteur nord-est du Ministère au Saguenay–Lac-Saint-Jean a poursuivi ses actions visant à développer et à maintenir des relations harmonieuses avec les Premières Nations.

Comités au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Les relations avec les Innus de la région s'effectuent grâce au modèle développé avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, auquel s'est jointe la Première Nation innue d'Essipit. L'approche s'appuie sur quatre comités permanents, dont certains sont pilotés conjointement avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ces comités se sont réunis à plusieurs reprises en 2016-2017 :

- 2 rencontres du « **Comité de coordination** » qui regroupe des directeurs du MFFP et du MERN et des deux Premières Nations;
- 5 rencontres et 2 autres par téléphone du « **Comité d'harmonisation en aménagement durable des forêts** » qui assure l'harmonisation des activités forestières avec les activités traditionnelles des Innus;
- 3 rencontres et une par téléphone du « **Comité d'harmonisation sur les enjeux fauniques** » qui vise l'harmonisation des activités touchant la gestion et la protection de la faune.

Progression des relations sur la Côte-Nord

En 2016-2017, les discussions ont progressé lors de rencontres avec les représentants des communautés. Plusieurs ont proposé d'adapter le manuel de consultation des communautés autochtones. Au début des années 2000, des modalités d'intervention associées aux sites patrimoniaux avaient été mises en place. Avec le nouveau régime forestier et l'évolution des pratiques de planification forestière, la mise à jour de ces modalités a été demandée.

En ce qui a trait aux enjeux économiques, le personnel du Ministère a poursuivi ses efforts afin d'offrir la possibilité aux communautés autochtones de participer à la réalisation de travaux en forêt. Des ententes ont également été conclues dans le cadre du programme de participation autochtone et pour la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique et de l'omble de fontaine anadrome sur la rivière Moisie.

Cinq ententes socioéconomiques ont été convenues avec trois communautés autochtones de la région. Ces dossiers, dont la planification de l'aménagement intégré, ont été traités lors de 32 rencontres.

Nombre de consultations autochtones du secteur

Pour les deux régions du secteur nord-est, les dossiers qui ont fait l'objet de consultations autochtones sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 **NOMBRE DE CONSULTATIONS AUTOCHTONES PAR TYPE DE DOSSIER (PAR REGION)**

Dossier	R02	R09
Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel	7	7
Programmation annuelle de récolte	103	3
Plan d'aménagement forestier intégré tactique	-	4
Planification forestière en territoire public intramunicipal	11	-
Autres dossiers de nature forestière (produits forestiers non ligneux, chemins multiusages)	11	12
Plans de gestion de la faune (p. ex., ours noirs)	1	8
Camping dans les zecs (plan d'action régional et nouveaux sites)	9	-
Autres dossiers de nature faunique (modifications réglementaires, calendrier de pêche)	4	-
Information (permis à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune)	70	-
Total	216	34

Ces travaux ont contribué au bon déroulement de dossiers comme le développement de la villégiature, la gestion de la faune et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO).

Première Nation innue de Pessamit

Le Ministère a poursuivi ses démarches auprès de la Première Nation innue de Pessamit afin de raffermir les liens d'échange entre les deux organisations. Celle-ci a ainsi accepté de se joindre au modèle relationnel en place au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette intégration devrait se faire au courant de la prochaine année.

Par Marie-Hélène Bouchard, biologiste, conseillère aux affaires autochtones, Karine Boulet, technicienne forestière, responsable régionale en environnement, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Dany Girard, conseiller aux affaires autochtones et coordonnateur régional à la certification forestière et environnementale, Côte-Nord.



Stand de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Val-Jalbert, dont les activités s'inscrivent dans le programme d'aide à la culture forestière. Photo : AFSL.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Aide financière pour le milieu régional

En 2016-2017, 2 362 105 \$ ont été investis dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord afin de mettre en œuvre divers programmes et mesures d'aide financière liés à la forêt. Ceux-ci sont brièvement décrits ci-dessous. De plus, le détail de ces contributions est présenté dans les tableaux 2 et 3 (investissements par programme et par région) de la page suivante.

Aide à la culture forestière

L'aide à la culture forestière est en place depuis 2015. Elle vise à :

- sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de la forêt et du bois dans leur quotidien (économie, récréation, environnement, etc.), ainsi que de leur faire connaître les pratiques de l'aménagement forestier.

Programme d'aménagement durable des forêts

Le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) existe maintenant depuis deux ans. Il a pour but de :

- **contribuer aux plans d'aménagement forestier intégré par**
 - la coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire,
 - l'acquisition des connaissances sur les enjeux locaux,
 - la réalisation des consultations publiques;
- **permettre la réalisation d'interventions ciblées visant**
 - l'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées,
 - la voirie multiusage sur les terres publiques,
 - les initiatives en matière d'aménagement forestier et de transformation du bois.

Programme de participation autochtone

Le Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts reflète la volonté gouvernementale de contribuer au développement social et économique des communautés autochtones. Il vise à :

- concilier les activités d'aménagement forestier avec celles des communautés autochtones à des fins rituelles, domestiques ou sociales;
- réaliser des projets de mise en valeur des ressources forestières;
- réaliser des projets de gestion et d'acquisition de connaissances sur le milieu forestier.

Les activités retenues portent sur la participation de la communauté aux consultations sur les plans d'aménagement forestier, au développement d'outils de gestion, au rétablissement du caribou forestier ainsi que sur un processus de consultation et de prise en compte des préoccupations des familles et des utilisateurs autochtones touchés par la planification forestière.

Tableau 2 INVESTISSEMENTS PAR PROGRAMME AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Programme	Montant	Commentaires
Aide à la culture forestière	200 000 \$	Soutien des activités du plan d'action de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean — 11 projets
Programme d'aménagement durable des forêts	675 000 \$	3 activités — plans d'aménagement et TLGIRT 25 activités — interventions ciblées
Programme de participation autochtone	184 145 \$	Financement accordé à la communauté de Mashteuiatsh pour la réalisation de 5 projets.

Tableau 3 INVESTISSEMENTS PAR PROGRAMME SUR LA CÔTE-NORD

Programme	Montant	Commentaires
Aide à la culture forestière	85 000 \$	Soutien des activités du plan d'action de l'Association forestière de la Côte-Nord
Programme d'aménagement durable des forêts	1 043 885 \$	Aucun projet en 2015-2016 et 28 projets en 2016-2017 à partir du budget combiné des 2 années (675 000 \$/année)
Programme de participation autochtone	174 075 \$	Financement accordé aux communautés de Pessamit, Essipit et Uashat Mak Mani-Utenam

Par Linda Coulombe, adjointe au directeur général, Côte-Nord, et Thomas Morissette, ingénieur forestier, Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Caribou forestier traversant un lac à la nage.
Photo : MFFP.

Direction de la gestion des forêts



M^{ME} JACINTHE
BRISSON, ING. F.

Directrice régionale de
la gestion des forêts du
Saguenay–Lac-Saint-
Jean



M. MATHIEU CYR,
ING. F.

Directeur régional de la
gestion des forêts de la
Côte-Nord

« Afin de concilier les efforts de conservation avec les droits accordés dans le respect de la possibilité forestière régionale au Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous avons rédigé une stratégie régionale de production de bois. La DGFo travaille ainsi à augmenter la production de matière ligneuse à moyen terme en maximisant le rendement des surfaces aménagées. »

Jacinthe Brisson

« Sur la Côte-Nord, une priorité est accordée à la poursuite des efforts de récupération des superficies infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, entre autres par la signature de plans spéciaux d'aménagement forestier ainsi que par la mise en œuvre de l'Entente de principe entre le gouvernement et l'industrie forestière régionale. »

Mathieu Cyr

Les directions de la gestion des forêts (DGFo) sont les interlocutrices privilégiées de la clientèle du secteur nord-est en matière de foresterie. Ces directions régionales mettent en œuvre les orientations, les ententes et les programmes relatifs à la gestion durable des forêts et s'assurent du respect des lois et des règlements du domaine forestier.

Actions relatives aux priorités

En 2016-2017, pour atteindre ses objectifs de mission, le personnel des deux DGFo a réalisé des actions de nature stratégique et opérationnelle, dont :

- **planifier les interventions forestières**, ce qui implique
 - la préparation des **plans** d'aménagement forestier intégré **tactiques 2018-2023**,
 - la **consultation** des **autochtones**, des **tables locales** de gestion intégrée des ressources et du territoire, du **public**, des **bénéficiaires** de garanties d'approvisionnement (par l'entremise des tables opérationnelles) et d'autres parties au cas par cas,
 - la production des **prescriptions sylvicoles** destinées aux exécutants des travaux forestiers commerciaux (récolte) et non commerciaux (aménagement de la forêt),
 - la distribution des **plants forestiers**, de la pépinière jusqu'au terrain,
 - le **maintien des travaux**
 - sur la **Côte-Nord**, soit la récolte de **1,43 Mm³** en garantie d'approv. (GA) et de **621 000 m³** mis aux enchères, et de **11 M\$** consacrés aux travaux sylvicoles sur environ **7 300 ha**,
 - au **Saguenay–Lac-Saint-Jean**, soit la récolte de **3,85 Mm³** en GA et de **1 million de m³** mis aux enchères, et de **50 M\$** consacrés aux travaux sylvicoles sur environ **38 000 ha**.

- **Conclure des ententes et en assurer le contrôle et le suivi**
 - avec les bénéficiaires de garantie d’approvisionnement pour la récolte,
 - avec Rexforêt, par le dépôt d’une programmation annuelle pour la réalisation des travaux sylvicoles;
- **Assurer une saine gestion environnementale des activités par**
 - le maintien du système de gestion environnementale ISO 14001 dans nos bureaux,
 - le soutien aux détenteurs de certification forestière;
- **Délivrer des droits, des permis et des autorisations**
 - répartis dans 10 catégories, dont les principales sont les permis de bois de chauffage (commercial et domestique) et les droits de constructions de chemins,
 - y compris **plus de 3 100 permis et autorisations** annuellement au Saguenay–Lac-Saint-Jean,
 - près de **1 800 permis délivrés et autorisations** accordées chaque année sur la Côte-Nord.

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE TACTIQUE
Gestion de la tordeuse des bourgeons de l’épinette

La Direction générale du secteur nord-est du Ministère agit depuis plusieurs années pour limiter les effets négatifs de l’épidémie de tordeuse des bourgeons de l’épinette au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord.

Superficies infestées

En 2016-2017, l’épidémie touchait les superficies suivantes dans le secteur nord-est.

Tableau 4 PROFIL DES SUPERFICIES TOUCHÉES PAR L’ÉPIDÉMIE

Intensité de la défoliation	Saguenay–Lac-Saint-Jean (ha)	Côte-Nord (ha)
Légère	323 503	1 375 034
Moyenne	471 356	1 550 427
Grave	461 583 ¹	825 414
Total	1 256 442	3 750 875
État	Expansion ²	Stabilité

¹ MINISTÈRES DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (septembre 2016), *Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l’épinette au Québec en 2016*, Version 1.0, Direction de la protection des forêts.

² La classe de défoliation correspond à la proportion moyenne d’aiguilles perdues sur la pousse annuelle, soit légère = 1 à 35 %, modérée = 36 à 70 % et grave = 71 à 100 %.



Secteur touché par la tordeuse des bourgeons de l’épinette au lac Sébastien, au Saguenay–Lac-Saint-Jean.
Photo : MFFP.

Depuis 5 à 10 ans, l'épidémie a connu une progression constante dans les deux régions, tel que l'illustrent les figures 2 et 3.

Figure 2 **ÉVOLUTION DE LA TBE DANS LA RÉGION 02 DEPUIS 2009**
(EN HECTARES)

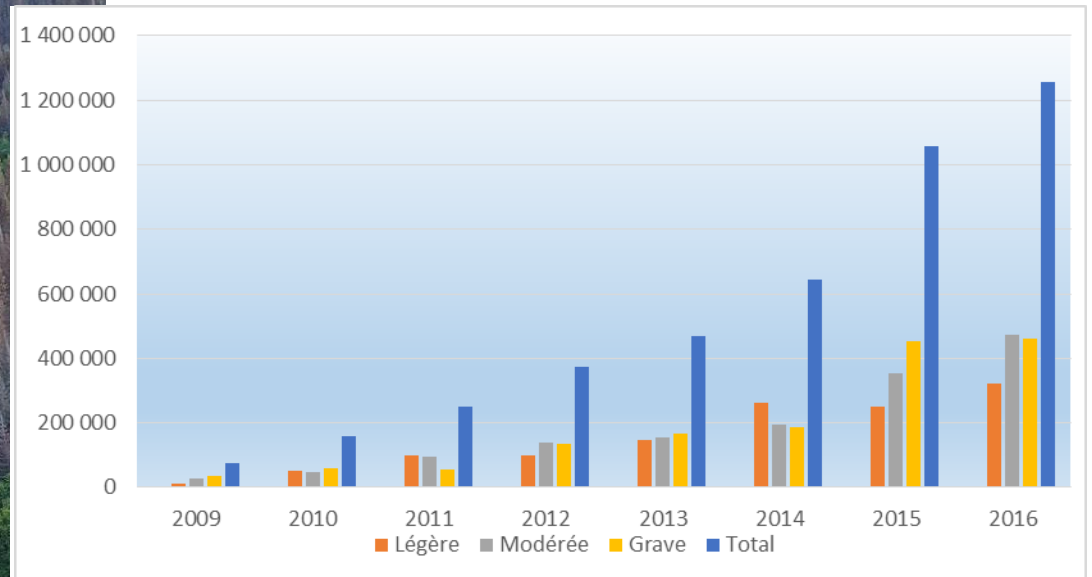
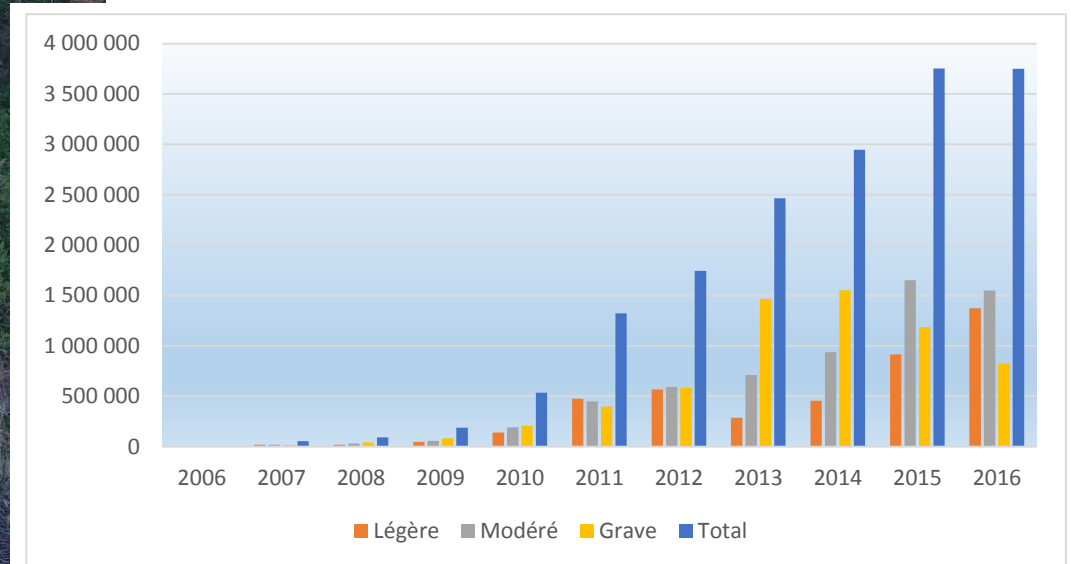


Figure 3 **ÉVOLUTION DE LA TBE DANS LA RÉGION 09 DEPUIS 2006**
(EN HECTARES)



Secteur touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le territoire de l'Unité de gestion Manicouagan-Outardes, sur la Côte-Nord.
Photo : Jacques Duval, MFFP.

Interventions

Le Ministère a posé plusieurs actions à la suite de l'apparition de nouveaux foyers de dommages et de l'augmentation de l'intensité de la défoliation causée par la TBE afin de réduire les pertes éventuelles de matière ligneuse.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

La direction régionale a élaboré une [stratégie d'aménagement 2015-2020 relative à l'épidémie de TBE](#). Le Ministère applique une stratégie de **récolte préventive des bois** dans les zones les plus compromises avant que les arbres ne meurent. Avec les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement, le Ministère a ciblé ses interventions prioritaires en fonction de la progression de l'épidémie.

Côte-Nord

En collaboration avec les industriels concernés, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'entente afin que le bois attaqué par l'insecte soit récolté au bon moment et éviter ainsi qu'il perde sa valeur. La direction régionale met en place des **plans spéciaux** d'aménagement forestier afin de récupérer les bois touchés par l'épidémie de TBE. En 2016-2017, l'équipe a répertorié près de **11 000 ha** de forêt infestée à récupérer en priorité.

Pulvérisations aériennes

À ces efforts s'ajoutent les pulvérisations aériennes d'insecticide biologique effectuées par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). En 2016, la SOPFIM a ainsi traité **32 254 ha** de forêt publique au Saguenay–Lac-Saint-Jean et **65 329 ha** sur la Côte-Nord.

Travaux sylvicoles adaptés

En fonction des relevés aériens de TBE et des pulvérisations de la SOPFIM, le Ministère restreint les interventions sylvicoles pour éviter d'affaiblir davantage les arbres et de perdre des investissements, selon les trois niveaux de risque présentés ici.



Secteur touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, Côte-Nord.
Photo : Jacques Duval, MFFP.

Tableau 5 **ZONAGE DES TRAVAUX SELON LE NIVEAU DE RISQUE**

Gestion des risques		Zone d'interdiction 1	Zone de restriction 2	Zone sans restriction
Région	Risque	Extrême	Très élevé-élevé	Moyen-faible
	Distance	10 km	10 à 15 km	15 km et +
02	Traitement	Aucun traitement d'éducation de peuplement permis (élagage, dégagement, nettoyage), sauf l'entretien des plantations au stade de semis	Éclaircie précommerciale et nettoyage en peuplements naturels et artificiels composés majoritairement d'épinettes acceptés	Aucune restriction
	Distance	30 km	30 à 60 km	60 km et +
09	Traitement	Aucun traitement d'éducation de peuplement permis (éclaircie précommerciale, dégagement, nettoyage)	Éclaircie précommerciale et nettoyage en peuplements naturels et artificiels composés majoritairement d'épinettes acceptés	Aucune restriction

La distance entre les zones a été définie selon la progression annuelle de l'épidémie de TBE (6 km/année) et le nombre d'années nécessaire, après une intervention d'éducation de peuplement, pour permettre aux arbres de développer un feuillage plus résistant à la TBE (5 ans).

Par Francis Lemay-Jutras, ingénieur forestier, Côte-Nord, et Jean Paquet, ingénieur forestier, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE TACTIQUE

Planification forestière intégrée 2018-2023

Depuis deux ans, le personnel des directions de la gestion des forêts des deux régions travaille à réaliser la planification forestière tactique pour la période 2018-2023.

Plans d'aménagement forestier intégré tactiques

Selon la législation, chaque unité d'aménagement fait l'objet d'une planification forestière afin d'organiser les interventions en forêt. Cette planification suit le processus de consultation régionale et locale et se concrétise, entre autres, par la préparation d'un plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT).

Le PAFIT contient notamment les possibilités forestières assignées à chaque unité d'aménagement, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs. En vigueur pendant cinq ans, le plan tactique est élaboré sur la base d'un aménagement écosystémique. Les PAFIT 2018-2023 devront tenir compte de plusieurs nouveaux éléments, soit de :

- la fusion des unités d'aménagement;
- la stratégie régionale de production de bois;
- la nouvelle limite des forêts attribuables (limite nordique);
- la phase 1 du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier;
- la Stratégie d'aménagement 2015-2020 relative à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Quatre PAFIT sont en préparation pour les nouvelles unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Côte-Nord

Quatre PAFIT sont en préparation pour les unités d'aménagement 093-51, 093-52, 097-51 et la nouvelle unité d'aménagement 094-71.

Ces plans tactiques répondent aux exigences du système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts et des certificats forestiers en vigueur sur le territoire.

Consultation publique à venir

Ces huit plans feront l'objet de consultations publiques et autochtones à l'automne 2017.

Par Francis Lemay-Jutras, ing. f., Côte-Nord, et Jean Paquet, ing. f., Saguenay–Lac-Saint-Jean.

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE TACTIQUE

Stratégie régionale de production de bois

Dans chaque région, un comité avait pour mandat d'élaborer une stratégie de production de bois. Ces stratégies répondent à l'objectif de la Stratégie d'aménagement durable des forêts qui vise à orienter les investissements de l'État vers de meilleures options sylvicoles.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

En août 2016, une première version de la stratégie régionale de production de bois devenait disponible. Le comité l'a d'abord soumise à une consultation en interne du Ministère afin de recueillir les commentaires de divers comités régionaux et des autorités, dont :

- les comités sur la planification des travaux sylvicoles et de la récolte;
- le premier ministre, le ministre et le sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que le Forestier en chef;
- l'équipe nord-côtière du MFFP;
- le vérificateur général du Québec;
- etc.

Le comité a ensuite réalisé des rencontres de préconsultation avec certains partenaires, dont :

- le comité aménagement durable des forêts (ADF), formé de membres du Ministère et des différentes communautés autochtones;
- les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement;
- le sous-comité de travail sur les modalités d'harmonisation et l'aménagement intensif des tables locales d'aménagement intégré des ressources et du territoire.

Les quelque 260 commentaires et questions recueillis lors de ces rencontres ont servi à bonifier la version préliminaire de la stratégie régionale de production de bois. Voici un aperçu de la nature des modifications apportées :

1. Modifications du texte et précisions;
2. Adaptation de certaines cibles et actions;
3. Ajout d'une section sur la rentabilité économique de la stratégie;
4. Ajout d'une section sur les changements climatiques.

À suivre en 2017-2018

Après avoir été présenté aux membres des deux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, le document sera modifié en prévision de la consultation publique et autochtone des plans d'aménagement forestier intégré tactiques qui est prévue à l'automne 2017.



Scierie de Produits forestiers
Résolu à La Doré, visitée en
octobre 2016.
Photo : MFFP.

Côte-Nord

En 2016-2017, le Ministère a amorcé les travaux de la stratégie régionale de production de bois. Pour ce faire, l'équipe a tenu plusieurs rencontres sur la question de l'intensification de la production ligneuse.

L'équipe s'est attelée à intégrer les objectifs de la stratégie régionale de production de bois dans les plans d'aménagement forestier intégré tactiques 2018-2023. À cet effet, la région a :

- décrit les enjeux, les objectifs de production de bois, les solutions et les choix sylvicoles retenus dans les stratégies d'aménagement forestier des PAFIT 2018-2023;
- déterminé les essences vedettes régionales;
- adapté les stratégies d'aménagement forestier des PAFIT 2018-2023 pour répondre aux orientations ministérielles en matière de production de bois.

À suivre en 2017-2018

Après avoir été présentées aux membres des trois tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, les grandes lignes de la stratégie régionale de production de bois seront intégrées aux PAFIT 2018-2023 en prévision de la consultation publique et autochtone de l'automne 2017.

Les résultats des questionnaires envoyés aux industriels pour sonder leurs besoins seront compilés et l'équipe de travail régionale continuera l'élaboration de la stratégie de production de bois.

Par Frankline Assouho, agente de recherche et de planification socioéc., Côte-Nord, et Daniel Villemure, ingénieur forestier, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE TACTIQUE Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire

Les personnes et les organismes concernés par la planification des interventions forestières peuvent faire valoir leurs intérêts et leurs préoccupations par l'entremise des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT).

Saguenay–Lac-Saint-Jean

La région compte deux TLGIRT : la table Saguenay, qui regroupe les UA 023-51 et 023-52, et la table Lac-Saint-Jean, pour les UA 022-51, 024-51, 024-52, 025-51 et 027-51.

En 2016-2017, les travaux des deux TLGIRT se sont poursuivis sous le signe de la continuité. En collaboration avec le responsable du fonctionnement des tables, le personnel du Ministère a consacré des efforts pour uniformiser les mécanismes de gestion des deux tables tout au long de l'année.



Sortie sur le terrain pour observer des secteurs de sylviculture intensive.
Photo : MFFP.

Au cours des rencontres de la TLGIRT Lac-Saint-Jean, peu de points d'amélioration ont été soulevés. Cependant, en ce qui a trait à la TLGIRT Saguenay, les délégués ont fait des demandes pour la prochaine saison comme :

- alléger le contenu des ordres du jour des rencontres de comités de travail;
- permettre la tenue d'échanges et de débats sur certains sujets importants par les délégués lors des après-midi réservés à ceux-ci.

Table Saguenay

- 1 assemblée des partenaires,
- moyenne annuelle d'occupation des sièges aux rencontres : 75 %;

Table Lac-Saint-Jean

- 1 assemblée des partenaires,
- moyenne annuelle d'occupation des sièges aux rencontres : 77 %.

Côte-Nord

La région de la Côte-Nord compte trois TLGIRT : la Table Manicouagan, qui regroupe les UA 093-51 et 093-52, la Table Sept-Rivières, pour l'UA 094-71, et la Table Haute-Côte-Nord, pour l'UA 097-51. Les activités réalisées par les TLGIRT en 2016-2017 se résument comme suit :

Table Manicouagan

- 2 rencontres de la table,
- taux de participation aux rencontres : 73 %,
- 2 rencontres de sous-comités;

Table Sept-Rivière

- 4 rencontres de la table,
- taux de participation aux rencontres : 70 %;

Table Haute-Côte-Nord

- 2 rencontres de la table,
- taux de participation aux rencontres : 76 %,
- 2 rencontres de sous-comités.

Par Nathalie Girard, attachée d'administration, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Francis Lemay-Jutras, ingénieur forestier, Côte-Nord



En juin 2016, les membres de la TLGIRT de Saguenay ont participé à une sortie terrain organisée par le Ministère, pour démystifier certains aspects de l'aménagement forestier durable. Photo : MFFP.



PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE OPÉRATIONNELLE

Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels

Consultation publique

La consultation publique annuelle vise à recueillir les commentaires et les préoccupations de la population sur les nouveaux secteurs potentiels d'intervention forestière, et ce, avant de procéder à une planification plus fine.

La consultation publique se tient au printemps au Saguenay–Lac-Saint-Jean et à l'automne dans la région de la Côte-Nord. Exceptionnellement, l'équipe nord-côtière a dû procéder à une deuxième consultation publique sur ses plans opérationnels durant l'exercice 2016-2017 en raison de modifications substantielles apportées aux plans de secteurs qui avaient déjà fait l'objet de consultation.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

- Du 8 février au 5 mars 2017.
- 23 personnes se sont présentées dans les différentes unités de gestion pour consulter le PAFIO.
- 34 personnes et organismes ont émis des commentaires sur les nouveaux secteurs à planifier.
- Un coordonnateur désigné par les municipalités régionales de comté (MRC) a collaboré avec le Ministère pour organiser la consultation publique. Il a ensuite rassemblé les commentaires reçus sous la forme d'un rapport transmis au Ministère qui en a fait l'analyse.

Côte-Nord

- Du 14 septembre au 8 octobre 2016 et du 23 novembre au 17 décembre 2016.
- 37 personnes et organismes ont émis des commentaires sur les nouveaux secteurs à planifier.
- Le coordonnateur désigné par les MRC, responsable de la consultation, a rassemblé les commentaires reçus.

Pour chaque région, le personnel du Ministère a produit un rapport présentant les réponses accordées aux commentaires reçus et l'a rendu disponible sur la page Internet du Ministère réservée aux consultations.

Par Nathalie Girard, attachée d'administration, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Francis Lemay-Jutras, ingénieur forestier, Côte-Nord

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE OPÉRATIONNELLE

Récolte commerciale

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs octroie différents droits de récolte sur le territoire public. Chacun de ces droits donne lieu à un contrat de vente, à une autorisation ou à un permis d'intervention.

Le processus de gestion des volumes à récolter est lié à plusieurs activités, les plus importantes étant :

- le calcul et la détermination de la possibilité forestière;
- les attributions des volumes;
- la conclusion de contrats de vente;
- la délivrance des permis d'interventions.

Le suivi des approvisionnements consentis aux différents détenteurs de droits forestiers représente une part importante du processus de gestion des volumes. Ce suivi requiert des efforts de gestion considérables dus à leur nombre élevé et à la grande diversité des intervenants.

Pour maximiser l'activité économique générée par la récolte, le personnel du Ministère peut réattribuer ponctuellement les volumes non récoltés à d'autres demandeurs, par des ententes de gré à gré ou par les voies du marché libre.

En 2016-2017, la presque totalité des volumes disponibles a été récoltée. Le Ministère s'assure d'honorer les garanties d'approvisionnement régionales ainsi que les lots mis aux enchères sur le marché libre, et ce, dans le respect de la possibilité forestière de chaque unité d'aménagement du secteur nord-est.

Par Éric Dancause, agent de recherche et de planification socioéconomique, Côte-Nord, et Martin Girard, ingénieur forestier, Saguenay–Lac-Saint-Jean.



PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE OPÉRATIONNELLE

Volumes mis aux enchères

Le personnel des unités de gestion du Ministère s’occupe de planifier la localisation des secteurs de récolte qui sont mis aux enchères, de la même manière que pour les secteurs à récolter avec les garanties d’approvisionnement.

L’année 2016-2017 marquait la dernière année de mise en vente de lots de bois pour la période 2013-2018. En effet, les ventes doivent se réaliser un an à l’avance afin de permettre la construction des chemins préparatoires à la récolte.

La valeur des bois vendus sur le marché libre, par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB), sert à établir la valeur marchande des bois sur pied que doivent acquitter les bénéficiaires d’une garantie d’approvisionnement pour chaque mètre cube de bois récolté.

Tableau 6 **VOLUMES VENDUS PAR TERRITOIRE DE MISE EN MARCHÉ**

Division territoriale	Volumes vendus (en Mm ³)	Nombre de secteurs vendus
Centre-Nord (Saguenay–Lac-Saint-Jean)	0,90	21
Nord-Est (Côte-Nord)	2,11	39

Les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord représentent respectivement 20 % et 16 % des volumes vendus par le BMMB en 2016-2017.

Dans le cadre de l’Entente de principe conclue entre le Gouvernement du Québec et l’industrie forestière de la Côte-Nord, des volumes touchés par la tordeuse des bourgeons de l’épinette sont mis aux enchères. En 2016-2017, 0,5 Mm³ de ces volumes ont trouvé preneur.

En juin 2016, le Ministère a annoncé la plus grosse vague de ventes aux enchères réalisées par le BMMB. Cette vente comptait 3,1 Mm³, répartis en 99 secteurs dans l’ensemble des régions du Québec. Parmi ces volumes, on comptait 623 200 m³ dans la région 02 (14 secteurs) et 478 150 m³ dans la région 09 (5 secteurs).

Une collaboration d’Éliane Landry-Tremblay, économiste, Bureau de mise en marché des bois.



Récolte.
Photo : MFFP.

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE OPÉRATIONNELLE

Inspection des ponts

Dans le cadre de la mise en œuvre du régime forestier, le Ministère réalise un suivi de l'état des ponts sur les chemins multiresources situés sur le territoire du domaine de l'État. Ce suivi permet notamment de connaître la capacité portante des ponts afin de garantir un accès minimal et sécuritaire aux différents usagers.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le suivi des ponts s'effectue selon des cycles de quatre ans. En 2016-2017, les équipes entament un deuxième cycle de suivi jusqu'en 2019-2020. La cible à atteindre annuellement pour le nombre d'inspections à réaliser est de **25 %** des ponts qui figurent dans les registres locaux.

Côte-Nord

La région s'assure d'inspecter les ponts qui figurent dans les registres locaux. Chaque année, l'équipe inspecte les ponts placés sous haute surveillance ou encore les ponts dont l'inspection est échue.

Tableau 7 **NOMBRE D'INSPECTIONS DE PONTS RÉALISÉES**

Types d'inspections et variables de suivi	2016-2017	
	R-02	R-09
Inspections sommaires	34	34
Inspections de la capacité portante	79	20
Total des inspections/cible	113/77	54
Succès (% atteint selon la cible)	146 %	S. O.
Nombre de ponts figurant dans les registres	309	363
% du cycle réalisé	36,6 %	S. O.

Par Robert Brassard, technicien forestier, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Éric Dancause, agent de recherche et de planification socioéconomique, Côte-Nord.



Inspection d'un pont en construction en novembre 2016. Photo : MFFP.

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE OPÉRATIONNELLE

Suivi environnemental de la récolte et de la voirie

Le Ministère s'assure du respect du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) tout en tenant compte de l'atteinte d'objectifs généraux qui se résument à la reconstitution du couvert forestier, à la protection des ressources du milieu et à l'harmonisation avec les autres activités en forêt.

Pour ce faire, nos équipes établissent annuellement un plan de contrôle régional des activités de récolte et de voirie. Ce plan a pour but de déterminer le taux d'acceptabilité des travaux d'aménagement forestier effectués par l'industrie forestière et les autres intervenants sur le territoire. Parallèlement, un système de gestion des non-conformités permet de cibler les répercussions potentielles et d'apporter les correctifs nécessaires.

Pour les non-conformités, les gestionnaires du Ministère ont exigé des corrections de la part des clientèles visées. À défaut de se conformer, les fautifs font face à des mesures coercitives, telles que le déclenchement de procédures juridiques prévues dans les lois et les règlements ou la mise en place d'un plan correcteur déterminé par la répétition de non-conformités de même nature.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le plan de contrôle de 2016-2017 a permis de détecter 184 structures ou éléments à protéger, d'une gravité moyenne ou élevée, ce qui a permis d'éviter des problèmes environnementaux. Le tableau 8 résume la provenance des non-conformités détectées susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement.

Tableau 8 NATURE ET NOMBRE DE NON-CONFORMITÉS DÉTECTÉES

Provenance des non-conformités	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Activités liées aux opérations de récolte (bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, de permis de récolte aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, BMMB, gré à gré)	141	114	162	158
Travaux effectués par les autres clientèles (Rexforêt, villégiature, zec, etc.)	35	40	13	26
Total des non-conformités détectées	176	154	175	184

Le suivi de 2016 a permis de détecter neuf non-conformités de plus que l'année précédente. Cette augmentation est attribuable en partie à un volume plus important de travaux de restauration de traverses de cours d'eau effectués par d'autres clientèles.



Inspection de travaux de voirie en novembre 2016. Photo : MFFP.

Côte-Nord

Le plan de contrôle de 2016-2017 a permis de détecter 127 structures ou éléments à protéger, d'une gravité moyenne ou élevée, ce qui a permis d'éviter des problèmes environnementaux.

Le suivi de 2016 a permis de détecter 18 non-conformités de plus que l'année précédente. Cette augmentation est attribuable en partie à un volume plus important de travaux de restauration de traverses de cours d'eau effectués par d'autres clientèles.

Le tableau 9 résume la provenance des non-conformités détectées susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement.

Tableau 9 NATURE ET NOMBRE DE NON-CONFORMITÉS DÉTECTÉES

Provenance des non-conformités	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Activités liées aux opérations de récolte (bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, de permis de récolte aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, BMMB, gré à gré)	59	70	94	108
Travaux effectués par les autres clientèles (Rexforêt, villégiature, zec, etc.)	0	2	9	19
Total des non-conformités détectées	59	72	105	127

Traitement des non-conformités

Les non-conformités sont consignées dans le registre officiel prévu dans le système de gestion environnementale du Ministère. À l'aide du registre des non-conformités, le Ministère en région dispose d'un outil efficace pour mener un suivi serré de chaque cas, jusqu'à la fermeture définitive du dossier.

L'année 2016-2017 est une année de transition et de préparation à l'entrée en vigueur du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), qui est prévue le 1^{er} avril 2018.

Par Robert Brassard, technicien forestier principal, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Éric Dancause, agent de recherche et de planification socioéconomique, Côte-Nord.



Inspection d'un chantier de récolte.
Photo : MFFP.

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE OPÉRATIONNELLE

Restauration des traverses de cours d'eau

Pour la deuxième année, le programme d'aide financière visant les travaux de restauration des traverses de cours d'eau a été mis en œuvre. Cette aide a pour but de maintenir ou d'améliorer l'accès au territoire public pour diverses activités économiques et récréatives telles que la chasse, la pêche, la villégiature, le récréotourisme et la cueillette de produits forestiers non ligneux.

À la suite de l'annonce de ce programme, nos équipes régionales ont procédé à un appel de projets, dont voici les principaux résultats :

Saguenay–Lac-Saint-Jean

- budget régional de **2,5 millions de dollars**,
- plus de 200 projets présentés,
- **155 projets réalisés**,
- participation des quatre MRC dans la préparation de projets,
- types de projet allant du ponceau de 30 cm au pont de 25 m,
- environ 80 % des frais assumés par le Ministère,
- les montants subventionnés ont varié **de 650 \$ à 206 000 \$**;

Côte-Nord

- budget régional de **1,7 million de dollars**,
- plus de 100 projets présentés,
- **43 projets réalisés**,
- 14 projets encore actifs,
- type de projet allant du ponceau de 60 cm au pont de 37 m,
- environ 80 % des frais assumés par le Ministère,
- montants subventionnés variant de **2 417 \$ à 279 500 \$**.



Pont en construction, novembre 2016. Photo : MFFP.

Par Éric Dancause, agent de recherche et de planification socioéconomique, Côte-Nord, et Martin Girard, ingénieur forestier, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE OPÉRATIONNELLE

Production de semences et de plants

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, le Ministère confie à des entrepreneurs la mise en terre annuelle de plus de 48,3 millions de plants pour répondre aux besoins de gestion durable de la forêt publique et de la forêt privée ainsi qu’aux activités éducatives du Mois de l’arbre et des forêts.

La Direction générale du secteur nord-est s’approvisionne dans 11 pépinières québécoises, dont 5 régionales : une pépinière publique à Normandin et quatre pépinières privées situées à Saint-Ambroise, à Girardville, à Laterrière et à Forestville. Voici, pour l’exercice 2016-2017, la production de plants forestiers réalisée pour le secteur nord-est.

Tableau 10 **PROVENANCE ET DESTINATION DES PLANTS PRODUITS OU MIS EN TERRE DANS LE SECTEUR NORD-EST**

Nombre de plants	Quantité R02 (millions)	Quantité R09 (millions)
Mis en terre dans la région	42,4	5,9
Produits dans la région	38,5	7,7
Produits dans la région et mis en terre à l’extérieur de la région	7,0	3,9
Plants produits et mis en terre dans la région	31,5	3,8
Plants produits à l’extérieur de la région et mis en terre dans la région	10,9	2,1

Comparativement à l’année dernière, le reboisement a nécessité 1,3 million de plants de plus sur la Côte-Nord et 8,1 millions de plants de moins au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette variation s’explique par la diminution des superficies forestières touchées par les incendies.

Audrey Murray, agente de recherche et de planification socioéconomique, secteur nord-est.



Entreposage des plants avant le transport. Photo : MFFP.

PLANIFICATION FORESTIÈRE INTÉGRÉE OPÉRATIONNELLE

Travaux sylvicoles non commerciaux

Dans le respect d'une entente de délégation, le Ministère confie à Rexforêt la tâche de conclure des contrats avec des entreprises sylvicoles et des communautés autochtones pour réaliser des travaux sylvicoles non commerciaux. Les prescriptions sylvicoles autorisant les travaux sont édictées par les ingénieurs forestiers des deux directions de la gestion des forêts du secteur nord-est.

Pour augmenter la production ligneuse sur le territoire public, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des prescriptions de travaux de sylviculture intensive. Ces surfaces sont aménagées notamment dans le but d'obtenir des plantations qui présentent un rendement supérieur. En améliorant la production de bois sur ces surfaces, le personnel du Ministère en région facilite l'atteinte des objectifs de protection de territoires et de l'habitat d'espèces fauniques vulnérables, car moins de superficies sont alors nécessaires pour produire le même volume de bois.



Un Bracké T-26, principal appareil utilisé en préparation de terrain avant le reboisement.
Photo : MFFP.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

En 2016, les sommes investies pour la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux en forêt publique égalaient presque celles de 2015. Le Ministère a investi près de **50 millions de dollars** qui permettent le maintien et la création de plus de 1 200 emplois directs.

Côte-Nord

En 2016, les investissements pour la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux en forêt publique dépassaient de 10 % les sommes de 2015. Le Ministère a investi près de **11 millions de dollars** qui permettent le maintien et la création de plus de 250 emplois directs.

Tableau 11 PROFIL DES TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS

	Région 02	Région 09
Sommes totales investies	50 M\$	11 M\$
Préparation de terrain (superficie)	24 800 ha	5 000 ha
Reboisement (nombre de plants)	39,9 Mpl.	5,9 Mpl.
Entretien de plantation et de secteurs régénérés naturellement (superficie)	13 300 ha	2 300 ha
Part du budget alloué en appels d'offres publiques	10 %	7 %
Nombre de contrats octroyés à des entreprises sylvicoles par appel d'offres publiques	22	4

Jean Chouinard, agent de recherche et de planification socioéconomique, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Luc Hovington, technicien forestier, Côte-Nord.

Direction de la gestion de la faune

Les directions de la gestion de la faune ont pour mandat d'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats dans chacune des deux régions du secteur nord-est.

Actions relatives aux priorités

Les équipes ont réalisé plusieurs projets dans les axes de la mise en valeur de la faune, du partenariat et du maintien de la biodiversité.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

- Contribuer au **maintien de la biodiversité** par :
 - la réalisation d'inventaires d'espèces menacées ou vulnérables (chauves-souris, faucon pèlerin, hibou des marais, grive de Bicknell, etc.);
 - le suivi du bar rayé dans la rivière Saguenay;
 - la participation au Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier;
 - l'émission d'avis préalables à la réalisation de projets ainsi qu'à la délivrance de permis et d'autorisations.
- Soutenir nos **partenaires** par :
 - l'appui à des aménagements d'habitats, telle une frayère à doré jaune dans la réserve faunique Ashuapmushuan;
 - la mise en œuvre du plan de gestion du camping dans les zecs;
 - l'accompagnement des gestionnaires de territoires fauniques structurés;
 - la contribution à la préparation des PAFI tactiques.
- Assurer la **mise en valeur de la faune** par :
 - l'acquisition de connaissances et le suivi de poissons sportifs, notamment du doré, du touladi, de l'omble de fontaine, de la ouananiche, de la truite de mer, du saumon ainsi que de l'éperlan du Saguenay et du lac Saint-Jean;
 - la participation à une étude sur la dynamique de l'ours noir en forêt boréale.



M. FREDERIC
PERRON

Directeur régional par
intérim de la gestion de
la faune de la Côte-
Nord



M^{ME} DIANE LAROSE,
ING. F.

Directrice régionale de
la gestion de la faune
du Saguenay–Lac-
Saint-Jean

« La Direction a continué la mise en œuvre de son plan d'action afin de contribuer au plan stratégique 2016-2018 de la direction générale.

Elle s'est aussi dotée d'une liste de priorités pour l'acquisition de connaissances sur la faune et ses habitats, complémentaire aux priorités ministérielles. »

Diane Larose

« La direction a contribué pour la première fois au plan stratégique 2016-2018 de la direction générale, et ce, depuis son regroupement avec la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au cours de l'année, l'équipe nord-côtière a su relever plusieurs défis, dont celui de réaliser ses mandats dans une toute nouvelle structure de gouvernance régionale. »

Frédéric Perron

Côte-Nord

Les principales actions réalisées ont porté sur :

- l'application du nouveau plan de gestion du **saumon atlantique** ainsi que sur le suivi des deux rivières témoins de la région;
- le suivi de la progression du syndrome du museau blanc chez la **chauve-souris**;
- des inventaires de population des **oiseaux de proie** et la vérification des sites de nidification pour le faucon pèlerin, le pygargue à tête blanche et l'aigle royal;
- le plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de **l'habitat du caribou forestier** et des travaux d'acquisition de connaissances;
- la poursuite du plan général d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier de l'île d'**Anticosti** pour le **cerf de Virginie**.

La direction nord-côtière a également soutenu des partenaires autochtones dans la gestion et la conservation de certaines espèces. L'équipe a fait de même avec certains autres partenaires par la réalisation de travaux d'acquisition de connaissances sur le terrain ou pour assurer la réalisation de priorités interministérielles telles que le plan d'action du camping dans les zecs ainsi que des travaux relatifs aux zones industrialo-portuaires.

FAUNE AQUATIQUE

Saumon et éperlan

Saumon atlantique

La saison 2016 marque la première année d'application du nouveau Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026 dans l'ensemble de la province.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

L'activité de pêche au saumon dans les zecs est gérée par l'organisme déléataire de la rivière. La Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean effectue des décomptes de saumons en apnée, là où il n'y a pas de passe migratoire, soit sur les rivières Saint-Jean du Saguenay et Sainte-Marguerite (branche principale). Cet indicateur reflète l'abondance et l'état des populations de saumons. En 2016, le Ministère en dresse un bilan positif, avec des abondances semblables à la moyenne des cinq dernières années.

Le personnel faunique du Ministère a participé aux travaux de recherche de l'Institut national de recherche scientifique sur la **rivière Sainte-Marguerite**. L'objectif de ce projet est de documenter l'effet de la colonisation de nouveaux habitats par le saumon atlantique anadrome sur la productivité de la population et la compétition avec d'autres espèces. Plus précisément, la direction régionale a participé à :

- la mise en place de l'infrastructure de travail pour le marquage des saumons;
- l'évaluation de l'abondance des tacons par la pêche électrique;
- la localisation des nids de saumons en apnée.

Chaque année, le Ministère déploie un réseau de thermographes, c'est-à-dire de thermomètres qui enregistrent la température en continu, dans les rivières à saumon du Québec. La direction régionale en a installé environ une dizaine au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Côte-Nord

Afin d'assurer une gestion adéquate des populations de saumons atlantiques de la région, la Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord réalise différents suivis.

Bilan hebdomadaire

Avec l'application du nouveau plan de gestion, l'équipe régionale a bonifié son bilan hebdomadaire du suivi de la pêche sportive et des montaisons. Différents partenaires, tels que des pourvoyeurs, se sont ajoutés à la liste des participants. Chaque semaine, ces partenaires ont fourni les données de captures sportives et de montaison, le cas échéant, du territoire qui les concerne. Grâce à ce suivi, le Ministère connaît mieux l'état des populations de saumons durant la saison et peut adapter les modalités de pêche sportive, s'il y a lieu.

Rivières témoins

La région de la Côte-Nord est l'une des plus grandes régions saumoneuses du Québec. Toutefois, l'abondance et la dynamique des populations de saumons demeurent peu connues. En 2016-2017, le personnel de la direction régionale a participé à des travaux sur la **rivière de la Trinité**. Ce suivi sert d'outil de référence et a permis d'alimenter et de développer les modèles à la base de la gestion de cette espèce au Québec.

Un suivi des montaisons de saumons adultes et des dévalaisons de saumoneaux a aussi été implanté sur la **rivière du Vieux Fort**. Le Ministère utilise ces données pour estimer l'abondance des saumons dans les autres rivières de la région de la Basse-Côte-Nord, où il n'y a pas de décompte. Les données obtenues permettent au Ministère d'adapter les modalités de pêche sportive en cours de saison. Par exemple, avec le nouveau plan de gestion, les captures de grands saumons sur certaines rivières situées en zone saine peuvent être conservées à partir du 1^{er} août. Le suivi de ces deux rivières témoins est réalisé en partenariat avec Hydro-Québec.



Depuis près de 30 ans, un suivi a été implanté afin de mesurer l'évolution de l'abondance du saumon et les taux de survie en mer et en rivière.

Trappe rotative installée dans la rivière du Vieux Fort pour estimer le nombre de saumoneaux en dévalaison. Photo : MFFP.

Ces inventaires fournissent des décomptes de montaisons annuelles, dans une région saumoneuse unique qui se distingue du reste de la Côte-Nord.

Décomptes en apnée à l'île d'Anticosti

Depuis plusieurs années, le personnel du Ministère effectue des décomptes en apnée dans différentes **rivières à saumon de l'île d'Anticosti**. Essentielles à la gestion, ces données alimentent aussi de grands dossiers tels que la proposition du statut « en voie de disparition » pour les populations de saumons à Anticosti.

Bilan régional et provincial de la saison de 2016

Grâce aux suivis de la pêche sportive et des montaisons réalisés sur le territoire, il est possible de faire une gestion « rivière par rivière » et de dresser le profil des populations de saumons atlantiques de la Côte-Nord. Le bilan régional de la saison 2016 est intégré au bilan provincial et est disponible à cette adresse (voir les zones Q7 à Q10) : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/bilan-saumon-2016.pdf>.

Pour la saison 2016, la direction régionale dresse un bilan positif des montaisons et de la pêche sportive au saumon atlantique sur la majorité des rivières de la région de la Côte-Nord, avec des abondances semblables aux cinq dernières années.

Collaboration à d'autres projets relatifs au saumon

Dans le cadre de la construction d'une centrale hydroélectrique sur la **rivière Sheldrake**, une cage de capture a été installée afin de permettre la remontée des saumons en amont du barrage. Le saumon atlantique peut ainsi coloniser de nouveaux habitats dans le réseau hydrographique de cette rivière. En 2015, l'équipe régionale a participé à l'ensemencement de la rivière dans le but d'accélérer le processus de colonisation. Ce projet a été réalisé en partenariat avec le Programme de mise en valeur des habitats du saumon atlantique de la Côte-Nord. L'ensemencement s'est répété en 2016 avec 32 373 saumons juvéniles.

Dans le cadre de ce même projet, le personnel du Ministère a participé au prélèvement de 30 reproducteurs, capturés à la passe migratoire Katchapahun de la **rivière Moisie**. Ceux-ci ont été transférés à la station piscicole de Tadoussac afin que les juvéniles produits puissent servir à ensemercer la rivière Sheldrake.

La région de la Côte-Nord participe à la documentation de la **température de l'eau des rivières à saumon** à l'échelle de la province. Ce projet poursuit différents objectifs, dont :

- la mise à jour de l'indice de croissance;
- la modélisation des conditions futures dans un contexte de changements climatiques;
- la sensibilisation des pêcheurs à la problématique de la remise à l'eau en condition d'eau chaude.

L'équipe a déployé une vingtaine de **capteurs de température** sur dix rivières à saumon de la Côte-Nord. Ce projet a permis de développer un partenariat avec l'Agence Mamu Innu Kaikusseht.

Par Karine Gagnon, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Charlène Lavallée, biologiste, Côte-Nord.



Ensemencement du tronçon principal de la rivière Sheldrake, en amont du barrage.
Photo : MFFP.

Ouananiche

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Chaque année, le personnel de la Direction de la gestion de la faune assure le suivi de la montaison des ouananiches à la passe migratoire de la 5^e chute de la rivière Mistassini, rivière témoin pour le lac Saint-Jean.

En 2016, **547 ouananiches** ont migré dans la rivière Mistassini pour se reproduire. Même si ce nombre excède les cibles de gestion, soit de 319 à 498, ces reproducteurs produiront un nombre adéquat de jeunes pour assurer une pêche de qualité sans perturber l'abondance de l'éperlan.

Nos mesures prises sur les reproducteurs de la rivière Mistassini et sur les ouananiches capturées en lac démontrent une amélioration constante de leurs conditions physiques. L'augmentation graduelle de l'abondance de l'éperlan, sa principale nourriture, a entraîné cette amélioration.

En 2016, le Ministère a devancé de deux semaines l'ouverture de la pêche à la ouananiche au lac Saint-Jean pour favoriser le maintien du nombre de reproducteurs dans les limites des cibles de gestion. La mesure semble efficace.

Chaque année, la Direction régionale de la gestion de la faune procède à une évaluation de la migration des jeunes ouananiches (saumoneaux) de la rivière Ouasiemsca vers le lac Saint-Jean, la rivière où fraient les ouananiches qui migrent dans la rivière Mistassini. Deux pièges à poissons, appelés « trappes rotatives », sont mis en marche pour capturer vivants des saumoneaux, les marquer, les relâcher, puis les recapturer. La proportion de poissons repris permet d'évaluer l'ensemble de la population.

Par Karine Gagnon, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Éperlan arc-en-ciel

Pêche blanche sur le Saguenay

Depuis 2006, l'équipe régionale de la Direction de la gestion de la faune effectue un suivi de la pêche à l'éperlan sur le Saguenay. Grâce à la précieuse collaboration des pêcheurs, le suivi est mené sur la baie des Ha! Ha!, au site de L'Anse-à-Benjamin et à celui de Grande-Baie. En 2016, l'équipe de techniciens de la faune du Ministère a effectué 34 sorties d'échantillonnage.

La saison de 2016 a été caractérisée par un faible succès de pêche. Toutefois, il s'avère difficile de dégager une tendance pour les prochaines années, puisque certaines données s'expliquent mal par les principes de dynamique des populations. Un suivi complémentaire devrait être mis en place afin de mieux comprendre la dynamique des populations d'éperlans. Cette espèce assure un rôle primordial, tant économique par la pêche sportive qu'écologique en tant que source de nourriture pour d'autres espèces.

Lac Saint-Jean

L'équipe de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean procède chaque année à l'estimation de l'abondance relative de l'éperlan par chalutage. En 2016, pour une deuxième année consécutive, cet indicateur de l'abondance des juvéniles était très élevé, **près de trois fois supérieur à la moyenne**. Ces conditions sont propices à une bonne survie et à une forte croissance des ouananiches.



Éperlans arc-en-ciel dans un site de fraie du lac Kénogami visité en 2016-2017. Photo : MFFP.

La Direction de la gestion de la faune a participé à une campagne d'échantillonnage dans le secteur de l'ancienne île aux Pins sur le lac Saint-Jean, conjointement avec l'Université du Québec à Chicoutimi et la Corporation de LACTivité Pêche (CLAP). Cette activité avait pour but de dresser un profil de l'abondance des larves d'éperlans avant la mise en place des frayères à éperlans, reportée à l'hiver 2017.

Lac Kénogami au Saguenay

Au mois de mai de 2015 et 2016, des visites ont été effectuées dans différents tributaires du lac Kénogami afin de valider la présence de frayères à éperlan arc-en-ciel. Cette validation devenait nécessaire, puisque la gestion des niveaux d'eau a été grandement modifiée au cours des dernières années. Ainsi, l'accessibilité aux secteurs de fraie est différente depuis les dernières visites qui avaient eu lieu dans les années 1980. Les nouvelles connaissances permettront de préciser la localisation des sites fauniques d'intérêt.

Amélie Bérubé et Karine Gagnon, biologistes, Saguenay–Lac-Saint-Jean

FAUNE AQUATIQUE

Ombles, doré et touladi

Ombles de fontaine

Le personnel des deux directions de la gestion de la faune s'occupe des suivis de l'omble de fontaine d'eau douce ou de l'omble de fontaine anadrome (truite de mer) dans les cours d'eau du secteur nord-est. Les suivis prennent des formes variées, selon le plan d'eau.



Ombles de fontaine dans un lac. Photo : MFFP.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

En 2013, le personnel du Ministère a amorcé la distribution de **carnets du pêcheur de truite de mer au Saguenay** dans lesquels les adeptes inscrivent leurs résultats de pêche. Cet outil fournit des indices sur l'évolution des populations et sur leur condition physique. En 2016, plusieurs pêcheurs se sont désistés, possiblement à cause de la diminution marquée du succès de pêche.

La direction régionale a participé à la mise en place d'une **barrière de comptage** de truites de mer sur la rivière Sainte-Marguerite, à la fosse de Big Pool. L'association responsable de la pêche au saumon sur cette rivière a ensuite compté les truites de mer au cours de l'été. Un peu plus de 700 truites de mer sont remontées pour s'y reproduire.

L'omble de fontaine d'eau douce fait aussi l'objet de suivis.

- **Des pêches expérimentales au filet maillant** : depuis 2012, l'équipe réalise des inventaires qui fournissent un profil de l'état de la population.
- **Le suivi de l'exploitation des territoires fauniques structurés** : accompagnement des gestionnaires dans le suivi de l'exploitation sur leur territoire. Les données permettront entre autres d'adapter les taux de prélèvement adéquats à chaque plan d'eau.
- **Le suivi des frayères** : chaque automne, le personnel du Ministère visite des frayères et en cherche de nouvelles afin de les protéger. La mise à jour d'une banque de frayères constitue un défi. En effet, la période de fraie dans le plus important secteur à omble de fontaine de la région se déroule en même temps que la chasse à l'original en forêt.

L'ensemble de ces suivis sur l'omble de fontaine permettront de préparer un plan de gestion de cette espèce, la plus pêchée au Québec.

Territoire de Tshitassinu sur la Côte-Nord

Le territoire de Tshitassinu a été créé pour la durée du **projet hydroélectrique de la rivière Romaine**. Pour y pêcher, l'obtention d'un droit d'accès est obligatoire, mais gratuit. La gestion plus serrée des ressources halieutiques (pêchées) est rendue nécessaire étant donné l'accessibilité accrue au territoire et le nombre de travailleurs sur place. La direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord étudie le potentiel de pêche des lacs qui deviennent accessibles par la route. Le suivi de la pêche sportive relatif à la déclaration obligatoire des captures s'est poursuivi cette année.

Afin d'assurer une gestion durable des espèces piscicoles, dont l'omble de fontaine, le Ministère a **échantillonné des lacs** en fonction de leur sensibilité à l'exploitation (p. ex., proximité de la route de la Romaine, des campements, superficie du plan d'eau, etc.). Ces suivis aideront à établir le nombre de prélèvements qu'un lac peut soutenir.

En juin 2016, une rencontre d'information a été tenue avec les travailleurs des chantiers dans le but d'expliquer le fonctionnement de l'enregistrement des prises et la gestion faunique du territoire.

L'échantillonnage s'est déroulé pendant 11 jours en août 2016. Les mauvaises conditions climatiques ont toutefois forcé le devancement de la fin des travaux. L'équipe régionale du Ministère a d'abord validé en hélicoptère et *de visu* la pertinence des lacs ciblés préalablement à l'échantillonnage. Au total, l'équipe a diagnostiqué 15 plans d'eau au nord du camp des Murailles et dans le secteur du camp Mista en 2016. Les données suivantes ont été récoltées :

1. Bathymétrie, profils d'oxygène, température, conductivité, pH;
2. Description de la végétation (berges, herbiers);
3. Caractérisation des tributaires;
4. Pose de filets maillants;
5. Prise de mesures morphométriques, prélèvement de structures anatomiques, contenu stomacal, etc.

Par Amélie Bérubé et Karine Gagnon, biologistes, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Stéphane Guérin, biologiste, Côte-Nord.

Doré jaune

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Dans le cadre du plan de gestion du doré au Québec, le Ministère procède à des pêches quinquennales normalisées au doré sur deux ans, sur des plans d'eau témoins. En 2016, l'équipe régionale a inventorié le lac Saint-Jean. Pour s'assurer d'un profil complet, la direction régionale a distribué des **carnets du pêcheur** à des bénévoles. Ces deux activités se répèteront en 2017, puis un bilan diagnostique sera établi.

Karine Gagnon, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean

FAUNE AQUATIQUE

Travaux dans l'habitat du poisson



Le technicien de la faune, Jean Tanguay, effectue un échantillonnage dans un cours d'eau en milieu urbain au Saguenay–Lac-Saint-Jean.
Photo : MFFP.

Grands projets

Côte-Nord

Le personnel de la direction de la gestion de la faune sur la Côte-Nord est pleinement impliqué dans l'établissement des mesures de compensation concernant les grands projets.

Petits cours d'eau urbains

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Depuis 2015, des techniciens de la faune parcourent des routes municipales afin de documenter la présence de poissons en ville. Une multitude de cours d'eau traverse le secteur municipalisé et il est parfois nécessaire de déterminer s'il s'agit de l'habitat du poisson. À la lumière des renseignements recueillis, les analystes peuvent ensuite donner un avis éclairé sur la réglementation qui s'applique lors de travaux à proximité de ces cours d'eau. Dans bien des cas, les résultats sont surprenants : malgré de nombreuses perturbations (canalisations, détournements, etc.), certaines espèces utilisent ces habitats qui semblent à première vue peu propices à la faune aquatique.

Par Amélie Bérubé, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Stéphane Guérin, biologiste, Côte-Nord.

FAUNE TERRESTRE

Grande faune

Orignal

Saguenay–Lac-Saint-Jean

La réflexion sur la gestion de la chasse en milieu périurbain s'est poursuivie. Des rencontres sont planifiées afin de rencontrer les MRC pour recueillir leurs commentaires à la suite de la publication des résultats du sondage tenu à l'hiver 2016 et sur les suites à leur donner.

Côte-Nord

Lors de la période de chasse dans le secteur de Forestville, le personnel du Ministère a poursuivi le suivi de la tique d'hiver que l'on trouve principalement sur l'orignal. Sur l'ensemble des orignaux qui ont été échantillonnés, aucune tique n'a été découverte. Le suivi se poursuivra à l'automne 2017.

Par Catherine Ayotte, biologiste, Côte-Nord, et Claude Dussault, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Ours noir

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le Ministère mène un projet de recherche à l'échelle du Québec, et qui s'échelonne sur plusieurs années, afin de préciser entre autres la productivité de l'ours noir dans différents écosystèmes. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est désigné pour l'écosystème de la pessière noire. Le personnel du Ministère a ainsi procédé à des séances de piégeage afin d'installer des colliers émetteurs sur les ours capturés. Des visites dans les tanières auront lieu pendant la période hivernale.

Par Claude Dussault, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean.



Le technicien de la faune Olivier Flamand apparaissant avec un ours noir sous sédation capturé au cours de l'été 2016.
Photo : MFFP.

Cerf de Virginie

Côte-Nord

Le Ministère procède au suivi de la chasse sportive au cerf sur l'île d'Anticosti. Également, en partenariat avec l'industrie forestière, les pourvoiries, la municipalité et la population, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du plan de gestion intégrée des ressources du milieu forestier de l'île. Depuis 2001, cette stratégie prévoit le recours à des coupes forestières dont le pourtour est clôturé pour limiter l'accès aux cerfs. La chasse permet ensuite de réduire la population de cerfs à l'intérieur des clôtures et permettre la régénération de la végétation.

Lorsque les sapins atteignent une taille suffisante pour résister au broutement des cerfs, la clôture est enlevée. L'extérieur des secteurs clôturés est également aménagé pour améliorer l'accès et la visibilité pour la chasse. La foresterie à grande échelle est ainsi utilisée comme outil d'aménagement de l'habitat du cerf de Virginie. Cette expérimentation demande des adaptations en continu avec la participation de l'ensemble des partenaires.

Par Johanne Labonté, biologiste, Côte-Nord.

Cette stratégie vise à régénérer la sapinière de l'île d'Anticosti. Ainsi aménagé, l'habitat du cerf de Virginie contribuera au maintien d'une population de cerfs attrayante pour l'industrie de la pourvoirie, principale activité économique.

PETITE FAUNE, AVIFAUNE ET ANIMAUX À FOURRURE

Gestion du piégeage

Terrains de piégeage à bail exclusif

En 2016-2017 dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, les directions de la gestion de la faune ont contribué à :

- vérifier l'atteinte des seuils minimaux de piégeage;
- autoriser la construction ou la modification de camps de piégeage;
- effectuer les transferts de baux de piégeage;
- délivrer les permis de commerçants de fourrure;
- soutenir les détenteurs dans la gestion et l'exploitation des animaux à fourrure de leur territoire.



Castor.
Photo : MFFP.

Plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025

Les directions de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord ont collaboré activement à l'élaboration du premier plan multiespèce des animaux à fourrures.

De huit ans, ce plan de gestion présente les objectifs et les moyens utilisés pour assurer la pérennité des espèces exploitées pour leur fourrure et l'encadrement des activités de prélèvement. Dans le respect des règles de consultation des partenaires, ce plan devrait être adopté et mis en œuvre à partir de l'automne 2018.

En soutien à l'élaboration du plan de gestion des animaux à fourrure, des bilans par espèces exploitées pour les dix dernières années ont été produits afin de poser un diagnostic de l'état de ces populations. Ces bilans sont d'ailleurs disponibles sur le site Internet du Ministère aux adresses suivantes :

- <http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/chasse/>;
- <http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/>.

Côte-Nord

Le personnel en région participe à la récolte de données pour un projet sur la génétique du renard roux. L'objectif est de récolter des échantillons de renards roux afin d'évaluer la structure génétique de leurs populations au Québec et de déterminer les obstacles naturels à la dispersion de cette espèce. La localisation et l'ampleur des échanges génétiques serviront à modéliser la propagation de la rage du nord vers le sud et, ainsi, à répertorier les secteurs plus à risques.

Une dizaine de piégeurs ont participé en trappant les renards pour ensuite nous faire parvenir les 35 carcasses échantillonnées. Le projet se poursuivra durant la saison de piégeage 2017-2018.

Par Catherine Ayotte, biologiste, Côte-Nord, et Simon Larouche, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean

ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES ET LEUR HABITAT

Avifaune et mammifère volant

Grive de Bicknell

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Au cours des étés 2015 et 2016, le personnel de la Direction régionale de la gestion de la faune a réalisé des inventaires de reconnaissance en vue de documenter la présence de la grive de Bicknell, désignée vulnérable au Québec. Les secteurs inventoriés ont été priorisés en fonction de la probabilité d'y trouver des habitats propices et où sont prévus à court terme des projets de développement et d'aménagement pouvant entraîner la destruction ou la fragmentation de l'habitat.

Afin d'assurer la protection adéquate de l'habitat de la grive de Bicknell au Québec, ces données permettront :

- d'appliquer les mesures de protection préconisées;
- d'améliorer le modèle de détermination de la probabilité d'habitat;
- d'aider à un meilleur encadrement des projets de développement.

Par Claude Dussault, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean.



Grive de Bicknell.
Photo : Vincent Létourneau,
2016.

Ainsi, nous avons inventorié trois nouveaux secteurs où la présence de la grive de Bicknell a été confirmée sur près de 20 km².

Rapaces

Côte-Nord

En 2016-2017, le personnel du Ministère a réalisé des recensements sur des sites de nidification de plusieurs espèces de rapaces à divers endroits sur la côte :

1. Aigle royal à Rivière Sault-aux-Cochons et sur l'île d'Anticosti;
2. Faucon pèlerin à Baie Didier;
3. Pygargue à tête blanche à Pointe-des-Monts.

Stéphane Guérin, biologiste, Côte-Nord.

Hibou des marais

Saguenay–Lac-Saint-Jean

En collaboration avec le Zoo sauvage de Saint-Félicien, la Direction de la gestion de la faune effectue un suivi du hibou des marais depuis 2012. Ce rapace en situation précaire a le statut d'espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Il niche dans la végétation haute, en milieu agricole, et dans les prairies. Le projet vise notamment à mieux documenter les populations de hibou des marais fréquentant la région, leur utilisation du territoire et à développer des outils de protection.



Nid de hibou des marais découvert en 2016 par M. Jean-Michel Blackburn, agriculteur.
Photo : Mathieu McCann, MFFP.

En 2016, nous avons été contactés par un agriculteur qui a pris connaissance du projet par l'entremise de l'Union des producteurs agricoles (UPA). En effet, l'UPA a accepté de transmettre de nouveau des outils de sensibilisation à ses membres. Le nid signalé représente notre première localisation officielle depuis le début de ce projet. Les jeunes volatiles ont pu ainsi être protégés de la fauche grâce à la bonne collaboration de l'agriculteur.

Par Sophie Hardy, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Faucon pèlerin

Saguenay–Lac-Saint-Jean

En 2016, l'inventaire quinquennal du faucon pèlerin a été réalisé à l'échelle de la province. Le premier inventaire de ce type a été réalisé en 1970. Nous avons refait l'inventaire des sites connus de nidification, pratiquement tous situés dans les parois de la rivière Saguenay.

Par Sophie Hardy, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Chauve-souris

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le déclin des populations de chauves-souris est toujours d'actualité. La Direction de la gestion de la faune poursuit le suivi de la grotte du Trou de la Fée, soit le seul endroit d'hibernation connu dans la région. À l'automne 2016, nos équipes ont aussi visité quelques sites réunissant des conditions potentiellement favorables pour un hibernacle, mais sans y trouver de chauve-souris.

Le personnel en région effectue également le suivi estival de quelques maternités connues, tout en poursuivant la recherche de nouveaux sites. Ces « pouponnières » se trouvent dans la nature, mais aussi dans des habitations.

Par Sophie Hardy, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Côte-Nord

Depuis plusieurs années, le personnel de la direction de la gestion de la faune réalise un parcours régulier de 20 km à l'aide d'un anabat, soit un détecteur d'ultrasons. Ce petit périple, effectué à bord d'une automobile, sert à inventorier les espèces de chauve-souris et de voir les tendances de leurs populations sur la Côte-Nord.

L'équipe installe également des stations d'enregistrement multiespèces (amphibiens, oiseaux et chauves-souris) dans six milieux humides répartis entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre et trois autres sur l'île d'Anticosti. Finalement, des maternités de chauve-souris sont étudiées autant sur le continent que sur l'île d'Anticosti.

Bien que l'analyse de toutes les données recueillies soit toujours en cours, le syndrome du museau blanc n'a pas été détecté dans la région. Toutefois, les analyses démontrent une forte baisse de l'effectif de chauves-souris, qui pourrait être attribuable à ce syndrome.

Stéphane Guérin, biologiste, Côte-Nord.

ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES ET LEUR HABITAT

Espèces aquatiques

Mulette-perlière de l'Est

La moule-perlière de l'Est est une moule d'eau douce, susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Cette moule est étroitement associée aux salmonidés, en particulier au saumon et à la ouananiche dans notre région, pour achever son cycle vital. Elle vit en Europe et en Amérique du Nord.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

À l'été 2016, nous avons collaboré à un projet phylogénique, c'est-à-dire d'étude des êtres vivants et de leur parenté, d'envergure internationale. Le personnel du Ministère a ainsi visité un site où l'espèce a été déjà répertoriée pour y prélever des échantillons d'ADN ainsi que prendre des mesures morphologiques, le tout, sans sacrifier de moules. Les analyses qui seront réalisées en Allemagne permettront de réviser le statut mondial de l'espèce.

Par Sophie Hardy, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean

Bar rayé

À la suite d'un programme de réintroduction dans le fleuve Saint-Laurent, des bars sont graduellement apparus dans des cours d'eau du secteur nord-est qu'ils ne fréquentaient pas avant leur disparition du fleuve dans les années 1960. Bien qu'aucune pêche ne soit permise, de nombreuses études sont en cours pour déterminer les seuils qui permettraient de soutenir une pêche sportive.

En vertu de la Loi sur les espèces en péril, un programme de rétablissement est en place depuis 2011 sous l'autorité de Pêches et Océans Canada. Le MFFP y collabore afin de restaurer une population autosuffisante dans le fleuve Saint-Laurent.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

L'équipe régionale s'interroge notamment sur les effets potentiels du bar sur les autres poissons du Saguenay. C'est pourquoi, en 2015 et en 2016, elle a muni 39 bars d'un émetteur acoustique et déployé 20 récepteurs entre Jonquière et Tadoussac. Les résultats préliminaires démontrent que les bars y sont présents de juin à septembre, mais de façon plus marquée en juillet et août, ce qui exclut ainsi sa reproduction dans la rivière Saguenay. La zone d'utilisation intensive se situe entre Chicoutimi et Saint-Fulgence.

Côte-Nord

En 2016-2017, le personnel a colligé les mentions de captures accidentelles de bars rayés dans la région.

Par Karine Gagnon, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Stéphane Guérin, biologiste, Côte-Nord



Prise d'échantillon par M. Mathieu McCann, technicien de la faune, et M^{me} Annie Paquet, de la Direction de l'expertise sur la faune aquatique.

L'enregistrement des déplacements de bars a permis de décrire l'utilisation de l'habitat du Saguenay par ces poissons.

PERMIS ET AVIS FAUNIQUES

Délivrance d'autorisation et émission d'avis

L'une des tâches des directions de la gestion de la faune est de délivrer des autorisations et des permis et d'émettre des avis tels que :

- l'analyse et le suivi d'études d'impact sur l'environnement;
- des autorisations de travaux dans les habitats fauniques;
- des permis pour la capture d'animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune (SEG);
- des avis préalables aux certificats d'autorisation délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ou de permis délivrés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Pour uniformiser le service en réponse à ces demandes, une adresse de courriel a été créée pour communiquer avec le personnel de chaque région :

saguenay-lac-saint-jean.faune@mffp.gouv.qc.ca;

cote-nord.faune@mffp.gouv.qc.ca.

Toutes les demandes peuvent y être acheminées et sont rapidement transmises à l'analyste concerné.

Les demandes traitées par le personnel de la DGSNE du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 sont résumées dans le tableau 12.

Tableau 12 **NOMBRE D'AUTORISATIONS, DE PERMIS ET D'AVIS FAUNIQUES**

	Demande d'autorisation	Permis SEG	Avis
Principaux demandeurs	Particuliers, entreprises, municipalités	Entreprises, municipalités, établissements d'enseignement	Autres directions du MFFP, ministères et organismes
Sujets	En majorité dans l'habitat du poisson	Déprédation, démantèlement de barrage de castor, etc.	Éléments fauniques sensibles d'un projet
Saguenay-Lac-Saint-Jean	90 reçus 55 délivrés (2 refus, 11 abandons/ fermeture de dossier)	70 reçus et délivrés	282 reçus 279 délivrés (107 CDPNQ*)
Côte-Nord	56 reçus 49 délivrés	101 reçus et délivrés	192 reçus 139 délivrés (21 CDPNQ*)

*Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Côte-Nord

L'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti a sollicité l'expertise du personnel cette année. Le Ministère a produit de nombreux avis afin de terminer l'analyse des demandes de certificats d'autorisation soumises au MDDELCC et des demandes d'autorisation faunique. Les analyses ont porté sur :

- la protection des habitats (cerf de Virginie, poisson);
- la présence d'espèces menacées ou vulnérables;
- la localisation de pourvoiries à proximité des activités projetées.

Par Priscilla Côté et Sophie Hardy, biologistes, Saguenay-Lac-Saint-Jean, et Johanne Labonté, biologiste, Côte-Nord.

TERRITOIRES FAUNIQUES STRUCTURÉS

Soutien aux partenaires

Gestion des territoires fauniques structurés

Le Ministère a assisté les gestionnaires de territoires fauniques structurés (TFS) dans leur mission de conservation et de gestion de la faune, dont l'importance est illustrée dans le tableau 13.

Tableau 13 **NOMBRE ET SUPERFICIE DES TERRITOIRES FAUNIQUES STRUCTURÉS**

	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Côte-Nord
Zec de chasse et de pêche (nombre)	10	7
Zec du saumon (nombre)	3	5
Pourvoirie à droits exclusifs (nombre)	23	55
Pourvoirie sans droits exclusifs (nombre)	20	22
Réserve faunique (nombre)	1	1
Superficie totale des TFS dans la région (km ²)	17 700	23 159
Part régionale de la superficie des TFS (%)	17	8

En 2016-2017, les directions de la gestion de la faune ont contribué à :

- vérifier les rapports annuels des zecs et des pourvoiries;
- soutenir les gestionnaires des TFS dans la gestion des ressources fauniques et la mise en valeur du territoire;
- produire des bilans pour les zecs de chasse et de pêche;
- assister les gestionnaires des zecs aux assemblées générales annuelles;
- répondre aux demandes de modifications réglementaires et d'aménagements fauniques;
- assurer une veille réglementaire et une application adéquate de la réglementation;
- réviser le processus pour le suivi et le renouvellement des plans de gestions des pourvoiries à droits exclusifs;
- transférer des permis et des baux de pourvoiries à droits exclusifs ainsi que des permis de pourvoiries sans droits exclusifs;
- Analyser les demandes d'agrandissement de territoire.

Par Chantale Landry, agente de recherche et de planification socioéconomique, Côte-Nord, et Simon Larouche, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean.



Pourvoirie en activité sur la Côte-Nord. Photo : MFFP.



Équipement ne respectant pas le caractère temporaire de l'activité du camping dans les zecs.
Photo : MFFP.

TERRITOIRES FAUNIQUES STRUCTURÉS

Soutien aux partenaires

Plan de gestion du camping dans les zecs

En 2016-2017, les directions de la gestion de la faune ont commencé la mise en œuvre de leur plan d'action régional sur le camping dans les zecs de chasse et de pêche afin de mieux encadrer cette activité.

Ce plan favorise l'accès au territoire public au plus grand nombre d'usagers par un traitement équitable des personnes voulant pratiquer le camping dans les zecs, ainsi que par le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement et de l'offre de service en camping.

Les mesures mises en œuvre d'ici à 2021 par le plan d'action permettront d'harmoniser la pratique du camping afin que tous puissent mieux profiter de cette activité.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Tous les campeurs en dehors des campings aménagés et des sites de remisage ont été invités à sortir leur équipement à la fin de la saison des zecs. De plus, pour permettre aux campeurs de régulariser leur situation, la Direction de la gestion de la faune a autorisé 5 nouveaux campings aménagés, pour un total de 64 emplacements dans la région.

Côte-Nord

La Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord a procédé à la localisation des occupations sur le territoire de chaque zec qui nécessiteront des interventions impliquant plusieurs partenaires.

La Direction a aussi dressé le bilan des autorisations octroyées par les ministères, relatives au camping depuis la création des zecs en vue d'assurer leur conformité aux normes ou d'octroyer de nouvelles autorisations. Les campeurs, de même que les gestionnaires de zecs, ont été informés de leur obligation de régulariser leur situation. Le personnel du Ministère étudie et élabore actuellement des stratégies d'intervention.



Équipement ne respectant pas le caractère temporaire de l'activité du camping dans les zecs.
Photo : MFFP.

Par Chantale Landry, agente de recherche et de planification socioéconomique, Côte-Nord, et Simon Larouche, biologiste, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Service administratif régional

Les Services administratifs régionaux soutiennent l'ensemble du personnel de la Direction générale du secteur nord-est, y compris la Direction de la protection de la faune pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Que ce soit pour les services relatifs aux ressources humaines, financières ou matérielles, l'organisation compte sur un personnel engagé à bien la servir.

Ressources humaines

Durant l'exercice 2016-2017, des efforts ont été consacrés à la dotation et aux mouvements de personnel (tableau 14). Des services de soutien ont également été offerts aux gestionnaires en ce qui concerne les conditions et les relations de travail ainsi que le développement des personnes.

Tableau 14 DOTATION ET MOUVEMENT DE PERSONNEL

Mouvements de personnel	R02	R09
Postes pourvus en promotion	4	1
Postes pourvus en affectation ou en mutation	7	3
Postes en recrutement en interne et à l'externe	2	8
Employés ou employées ayant bénéficié d'une préretraite	3	3
Personnes ayant pris leur retraite	10	5
Employés ou employées ayant quitté la direction générale	0	5

Le tableau 15 présente les sommes allouées aux programmes spéciaux.

Tableau 15 BUDGET POUR LES PROGRAMMES SPÉCIAUX

Programme	R02	R09
Travaux sylvicoles	53,3 M\$	15 M\$
Investissement dans les coupes partielles	1,2 M\$	0,7 M\$
Participation autochtone	0,2 M\$	0,2 M\$
Aménagement durable des forêts	0,7 M\$	0,7 M\$
Investissement dans les forêts publiques touchées par une perturbation naturelle ou anthropique	0,2 M\$	3 M\$
Ponts et ponceaux	1,8 M\$	1,1 M\$
Remboursement des chemins multiressources	10,6 M\$	5,9 M\$



M^{ME} SONIA
GAUDREAU

Responsable des services administratifs régionaux de la Côte-Nord



M^{ME} CAROLINE
MURRAY

Responsable des services administratifs régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Ressources financières et matérielles

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le budget de la direction générale se résume comme suit :

Saguenay–Lac-Saint-Jean

- 8,1 M\$ en rémunération;
- 900 000 \$ en fonctionnement;
- 437 000 \$ en immobilisation.

Côte-Nord

- 4,9 M\$ en rémunération;
- 876 000 \$ en fonctionnement;
- 163 000 \$ en immobilisation.

Le service procède à la programmation et au suivi budgétaire de chacune des directions. Il conseille et appuie les responsables lors de l'attribution des contrats de services et d'approvisionnement. Il soutient également le personnel dans l'application des normes et des réglementations.

Ressources informatiques



M^{ME} SANDRA
GAGNON

Responsable des
services informatiques
du Saguenay–Lac-
Saint-Jean



M. BRUNO POULIN

Responsable des
services informatiques
de la Côte-Nord

L'équipe informatique du Saguenay–Lac-Saint-Jean se compose de cinq personnes au soutien à l'utilisateur et de cinq autres au développement de systèmes. Pour le soutien informatique, trois informaticiens sont basés dans les unités de gestion et deux travaillent au bureau régional.

Sandra Gagnon

Sur la Côte-Nord, les ressources en informatique et en géomatique travaillent sous la supervision d'un professionnel qui coordonne les activités régionales. En début d'année, l'équipe était constituée de trois techniciens en informatique et de deux en géomatique. Un deuxième professionnel voit aux besoins en infrastructures, assure le suivi des dossiers provinciaux et représente la région à différents comités provinciaux.

Bruno Poulin

Les services informatiques de secteur nord-est s'occupent du soutien technique aux usagers. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose aussi d'une équipe de développement pour la création ou l'amélioration d'applications et de systèmes utilisés dans la gestion de l'aménagement forestier. L'équipe nord-côtère offre aussi le soutien en géomatique.

Soutien technique

Saguenay–Lac-Saint-Jean

En plus du soutien au personnel de la direction générale au Saguenay–Lac-Saint-Jean, cette équipe sert la Direction de la protection de la faune ainsi que le Bureau du forestier en chef.

Durant la dernière année, l'équipe a procédé à la « migration » d'ArcGis vers la version 10.4 (logiciel d'information géographique). En tout, 170 postes sur 300 ont migré, répartis dans 8 sites.

Un membre de l'équipe informatique travaille à temps complet pour le Centre de formation des agents de la protection de la faune. Ses services sont utilisés pour :

- l'élaboration de la nouvelle formation initiale des agents de protection de la faune;
- la coordination des formations et des requalifications du personnel provincial ainsi que des stages des étudiants en protection de la faune du Collège d'Alma.

Côte-Nord

Le soutien aux utilisateurs et le déploiement des équipements et des logiciels ont constitué la majeure partie des activités de l'équipe nord-côtère. À la suite du départ de deux employés d'expérience, les efforts ont été mis sur le maintien des services de soutien aux clientèles :

1. Directions régionales de la gestion des forêts ou de la faune;
2. Direction de la protection de la faune;
3. Direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
4. Quelques employés du BMMB.

La clientèle compte environ 250 postes répartis dans 13 sites. La région a contribué à la bonification de l'offre d'achat provincial pour l'acquisition de postes standards performants et pour le rehaussement de postes en place.

Géomatique

Côte-Nord

En plus des activités régulières de soutien aux usagers et de gestion et de diffusion des données, l'équipe a mené à terme la création d'outils pour ROUTARD, une base de données sur les chemins forestiers, et la création d'une géobase sur les usages forestiers et les zones d'application de modalités d'intervention forestière particulières pour les autochtones.

Équipe de développement informatique

Saguenay–Lac-Saint-Jean

En 2016, un membre de l'équipe a assuré le rôle de pilote provincial pour le développement de l'application Dendrodif. Ce système, utilisé en forêt sur des tablettes électroniques, permet d'effectuer différents types de suivis liés aux plans d'aménagement forestier intégré, aux prescriptions sylvicoles, à la voirie multiressource, au mesurage, aux visites de chantiers, etc. Depuis janvier 2016, deux membres de l'équipe participent à l'entretien de l'application Dendrodif.

Depuis le début de l'année 2016, nous avons également collaboré à la mise à jour de l'application OGGIMM, utilisée par le Bureau de mise en marché des bois. Ce système est un outil de gestion de l'information qui permet le suivi des appels d'offres, des contrats et des activités relatives à la mise en marché des bois.

À la fin de 2016, en collaboration avec la région de l'Abitibi-Témiscamingue, nous avons terminé la refonte d'une application nommée « DICA plus de 7 m ». Utilisée à l'échelle provinciale, cette application permet la préparation de prescriptions pour certains travaux sylvicoles (éclaircie précommerciale, nettoyage, dégagement) et pour les travaux de régénération (préparation de terrain, reboisement, regarni et enrichissement). Cet outil aide à l'analyse et au diagnostic à poser à partir de données d'inventaire sur des peuplements forestiers de plus de 7 m.

Au printemps dernier, les applications qui utilisent le logiciel d'information géographique ArcGis v.10.4 ont été revues et adaptées pour assurer la compatibilité avec les nouvelles fonctionnalités de cette version.

Voilà donc un résumé des dossiers dans lesquels l'équipe informatique est intervenue en 2016-2017.

Les ententes de services ont assuré l'emploi de cinq informaticiens et les coûts de réalisation de ces projets ont été assumés par les différents clients, pour un montant totalisant 290 000 \$.

Communications et service à la clientèle



M^{ME} CATHERINE
THIBEAULT

Responsable des
communications du secteur
nord-est

Grâce au travail de coordination des associations forestières, près de 135 activités ont été réalisées au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et 22 sur la Côte-Nord, par divers partenaires du milieu tels que municipalités, organismes, écoles, bureaux des unités de gestion du Ministère lors du Mois de l'arbre et des forêts.

Depuis le printemps 2016, la conseillère en communication du secteur nord-est assume l'intérim de ce service pour la région de la Côte-Nord, en plus du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il va sans dire que, pour ces deux régions, les enjeux de gestion durable des ressources forestières et fauniques exigent un effort soutenu de vulgarisation et de communication à l'égard des partenaires, des médias et de la population.

Communication publique

Ces efforts prennent plusieurs formes, notamment celle d'un bulletin d'information destiné à la clientèle externe. Au printemps 2017, le personnel a préparé la diffusion d'une édition du journal *Ressources boréales*, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, et la *GRIFFE (Gazette régionale d'information faunique et forestière de l'est)*, pour la Côte-Nord. Diffusés une ou deux fois par année, ces bulletins servent à vulgariser les résultats des suivis fauniques, les effets des travaux sylvicoles, les changements dans la gestion de ces ressources, etc.

Mai, mois de l'arbre et des forêts

En mai 2016, le Ministère a distribué plus de **67 500 plants** à la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts. Le thème #faitdebois a été retenu pour démontrer le virage moderne et technologique du secteur forestier. Quatre sous-thèmes hebdomadaires sont également venus appuyer la thématique principale au cours du mois : #puitsdecarbone, #changementsclimatiques, #materiaubois et #ressourcerenouvelable.



Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Ministère collabore à la fête régionale annuelle du Mois de l'arbre et des forêts, organisée par l'Association forestière régionale. En 2016, la municipalité de Saint-Nazaire a été l'hôtesse de cette fête. En compagnie de la députée fédérale de Jonquière et du président de l'Association forestière régionale, la directrice régionale de la gestion des forêts, M^{me} Jacinthe Brisson (2^e à droite), remettait un plant à une maman qui a inscrit son bébé au programme Mon arbre à moi. Photo : MFFP

Mon arbre à moi

En 2016, près de **300 parents** du secteur nord-est avaient inscrit leur nouveau-né au programme Mon arbre à moi. Ces familles sont venues chercher un petit plant forestier à l'un des bureaux du Ministère.

Fête de la pêche

Du 3 au 5 juin 2016 s'est tenue la Fête de la pêche à la grandeur de la province. L'événement vise à stimuler la relève de pêcheurs chez les jeunes. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord n'ont pas fait exception, avec les nombreuses activités organisées sur le territoire.

Encourager la relève

Le personnel du secteur nord-est a répondu positivement aux diverses demandes des établissements d'enseignement postsecondaire tels que les cégeps de Chicoutimi, de Baie-Comeau ou de Saint-Félicien, ainsi qu'à la demande des Innus de Pessamit, en plus de participer à certaines activités organisées par les associations forestières régionales. Le 4 mai 2016, le MFFP a participé au **colloque carrière** de l'École secondaire Charles-Gravel de l'arrondissement de Chicoutimi. Ainsi, deux techniciens forestiers ont expliqué leur métier aux jeunes. Sur la Côte-Nord, des représentants du Ministère ont participé à la **Semaine des choix** qui s'est déroulée du 4 au 7 avril 2016, à laquelle plus de 500 élèves de Baie-Comeau et 160 de la Haute-Côte-Nord prennent part annuellement.

Service à la clientèle

Dans le respect de la Déclaration de services aux citoyens, le Ministère répond aux multiples demandes de la population. En 2016-2017, le personnel d'accueil des bureaux du Ministère au Saguenay–Lac-Saint-Jean a traité près de **15 400** demandes (données non disponibles pour la Côte-Nord), réparties comme suit :

1. Plus de **7 150 clients** s'étant présentés à nos bureaux;
2. Plus de **8 200 appels** reçus;
3. Environ **150 courriels** traités par la boîte courriel saguenay-lac-saint-jean@mffp.gouv.qc.ca.

Relations avec les médias

La conseillère en communication du secteur nord-est a coordonné les réponses accordées à **plus de 90 demandes** provenant des médias saguenéens, jeannois et nord-côtiers. Si l'on a pu répondre à la plupart des demandes dans le délai d'une journée, c'est grâce à l'appui des gestionnaires, des biologistes, des professionnels et des techniciens associés aux dossiers d'intérêt public.

Réseaux sociaux

En 2016-2017, le personnel du secteur nord-est a collaboré à la diffusion de publications ou au partage d'actualités forestières ou fauniques sur le compte Facebook du Ministère. De ces près de **70 publications** qui concernent le secteur nord-est, environ une cinquantaine portaient sur des sujets du Saguenay–Lac-Saint-Jean et une vingtaine sur la région de la Côte-Nord. Cette cadence va en s'accroissant étant donné l'efficacité de ce médium pour atteindre rapidement un grand nombre de personnes à peu de frais.



En mai dernier, M^{mes} Caroline Durand et Michèle Simard ont échangé avec les jeunes de l'école Charles-Gravel. Photo : MFFP.

Chaque publication sur Facebook atteint en moyenne 5 000 membres de ce réseau social en quelques jours, soit des personnes directement intéressées par la mission du Ministère. Certains sujets plus sensibles atteignent parfois jusqu'à 150 000 personnes en peu de temps.

Communication interne

Bulletin du personnel

À l'automne 2016, la direction du secteur nord-est a choisi de fusionner ses deux bulletins destinés au personnel du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Ainsi, le *Report-AIR* et l'*Écho de la Côte* ont fait place au bulletin unifié l'**Écho des bois**. Publié de deux à quatre fois par année, ce journal vise à favoriser la synergie entre le personnel des différents bureaux et entre les deux régions du secteur.



Rencontre annuelle

Le directeur général rencontre annuellement le personnel du secteur pour présenter un bilan des réalisations ainsi que les défis de gestion à relever. En 2016, l'activité a pris la forme d'une rencontre par région qui a rassemblé l'ensemble des membres du personnel. L'occasion a aussi servi à reconnaître la carrière des collègues qui ont cumulé 25 ans et plus de service.



Sur la Côte-Nord, la rencontre a eu lieu le 12 mai en après-midi et le 13 mai en avant-midi au Manoir de Baie-Comeau. Le personnel a assisté à plusieurs présentations et activités sur le thème de la journée « Unis et complémentaires ».



Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la rencontre s'est tenue le 18 mai à la Dam-en-terre d'Alma. La journée s'est déroulée sous le thème du « Sentiment d'appartenance ».



Visite des autorités

Le 3 octobre 2016, le premier ministre, le ministre Blanchette, le sous-ministre ainsi que le Forestier en chef se sont rendus au bureau de Saint-Félicien pour rencontrer des représentants du personnel du Ministère au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ils ont aussi profité de l’occasion pour rencontrer des élus municipaux de la région et pour visiter la scierie de Produits forestiers Résolu à La Doré. La visite avait pour but premier de permettre au ministre nouvellement en poste de se familiariser avec les dossiers de cette région. Le personnel a été heureux de rencontrer ses représentants élus et de pouvoir leur présenter les enjeux et les défis régionaux de gestion des ressources forestières et fauniques.

Planification stratégique

Dans la section suivante, vous trouverez la planification stratégique 2016-2018 de la Direction générale du secteur nord-est, pour les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Celle-ci a été élaborée de manière à contribuer à l’atteinte d’objectifs provinciaux tout en intégrant les enjeux régionaux en matière de gestion des ressources forestières et fauniques.

La reddition de comptes de l’atteinte des cibles de cette planification sera intégrée dans l’édition 2017-2018 du rapport annuel de gestion, pour les deux régions concernées. Cette planification stratégique a été présentée à l’ensemble des membres du personnel du secteur nord-est au printemps 2016.

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2018

Direction générale du secteur nord-est, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MISSION Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au profit des citoyens du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

VISION Une organisation compétente et mobilisée pour faire des forêts, de la faune et des parcs des secteurs d'avenir et créateurs de richesse pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

VALEURS • Compétence • Impartialité • Intégrité • Loyauté • Respect

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Apport économique pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord • Pérennité des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptabilité et diversification des secteurs forestier et faunique • Création d'emplois et disponibilité de la main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptabilité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de l'organisation à accomplir sa mission
ORIENTATION	1 Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié	2 Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats	3 Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones	4 Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité	5 Améliorer la performance organisationnelle

AXE	AXE — GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES	AXE — GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES	AXE — PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS	AXE — PROTECTION ET CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES	AXE — FAÇONS DE FAIRE EFFICIENTES
OBJECTIF	1. Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective	3. Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage	6. Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques	8. Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	10. Optimiser la performance des activités du Ministère
INDICATEUR	1.1 Élaboration de stratégies régionales de production de bois	3.1 Nombre d'actions mises en œuvre prévues dans les plans de gestion en vue de l'exploitation du saumon atlantique, de l'omble de fontaine, de l'ours noir, du doré et du touladi	6.1 Nombre de moyens utilisés pour informer la clientèle et échanger avec celle-ci (TLGIRT, bulletins, comités, table régionale faune, etc.)	8.1 Participation au Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	10.1 Nombre et bénéfiques des projets d'optimisation réalisés
CIBLE	<p>CIBLE DGFo-02-09 : Stratégie régionale élaborée d'ici le 1^{er} avril 2017</p> <p>CIBLE DGFo-02 : 100 % des recommandations annuelles prévues dans le plan d'action régional TBE 2015-2020 en forêt publique réalisées</p> <p>CIBLE DGFo-09 : 100 % des actions annuelles prévues dans l'entente de principe sur la TBE sur la Côte-Nord réalisées</p> <p>CIBLE DGFo-02-09 : Moyenne annuelle cumulative supérieure ou égale à 95 % (y compris les superficies dont les écarts sont justifiés)</p>	<p>CIBLE DGFA-02-09 : Production d'un bilan régional annuel</p> <p>CIBLE DGFA-02-09 : Accompagner les mandataires de gestion des territoires fauniques structurés</p> <p>CIBLE DGFA-02-09 : Plan régional de gestion du camping élaboré d'ici à juillet 2016</p>	<p>CIBLE DGR-02 : 7 moyens ou plus par année</p> <p>CIBLE DGR-09 : 7 moyens ou plus par année</p> <p>CIBLE DGFo-02 : Maintien du nombre de visites (plus de 1 000)</p> <p>CIBLE DGFo-09 : Maintien du nombre de visites (plus de 500)</p> <p>CIBLE DGR-02-09 : Un minimum de 3 actions publiques par région</p>	<p>CIBLE DGR-02-09 : Participation à 100 % des comités provinciaux sur le dossier</p> <p>CIBLE DGFo-02-09 : Plan 100 % respecté annuellement (y compris les écarts justifiés)</p> <p>CIBLE DGFA-02-09 : Production d'un bilan annuel</p>	<p>CIBLE DGR-02-09 : Production d'un bilan annuel par région</p> <p>CIBLE DGR-02-09 : Production d'un bilan annuel par région</p>

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2018

Direction générale du secteur nord-est, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ORIENTATION	1 Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié	2 Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats	3 Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones	4 Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité	5 Améliorer la performance organisationnelle
	<p>1.4 Pourcentage d'UA dont la planification des activités de récolte comporte 200 % de travaux planifiés et harmonisés en continu conformément à l'entente MFFP/CIFQ (Conseil de l'industrie forestière du Québec) (à l'exception des UA sans garantie d'approvisionnement)</p> <p>CIBLE DGFo-02 : 100 % (7/7 en 2016, 2017) CIBLE DGFo-09 : 100 % des UA (4/4)</p> <p>1.5 Ratio de PAFIT 2018-2023 élaboré</p> <p>CIBLE DGFo-02 : 4/4 d'ici le 1^{er} avril 2018 CIBLE DGFo-09 : 5/5 d'ici le 1^{er} avril 2018</p> <p>1.6 Ratio d'UA respectant les cibles de vérification établies dans le plan de suivi et de contrôle régional (à l'exception des UA sans garantie d'approvisionnement)</p> <p>CIBLE DGFo-02 : 7/7 en 2016 et 2017 CIBLE DGFo-09 : 5/5 en 2016 et 2017</p> <p>AXE — INNOVATION ET PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE</p> <p>2. Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière</p> <p>2.1 Réalisation d'un profil des besoins du secteur industriel forestier et des possibilités de développement selon les ressources disponibles</p> <p>CIBLE DGFo-02-09 : Profil régional réalisé d'ici le 31 mars 2018</p>	<p>4.2 Nombre de projets fauniques de développement ou de consolidation ayant bénéficié d'un accompagnement du Ministère</p> <p>CIBLE DGFA-02-09 : 3/région/année</p> <p>AXE — FINANCEMENT DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS FAUNIQUES</p> <p>5. Consolider le financement du secteur</p> <p>5.1 Mise en œuvre du processus provincial d'émission d'avis et de délivrance de permis fauniques</p> <p>CIBLE DGFA-02-09 : Processus fonctionnel d'ici l'entrée en vigueur du règlement</p> <p>5.2 Nombre de projets fauniques réalisés grâce à du financement externe</p> <p>CIBLE DGFA-02 : Au moins 2 projets/année CIBLE DGFA-09 : Au moins 1 projet/année</p>	<p>6.4 Taux de participation des intervenants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire</p> <p>CIBLE DGFo-02-09 : 100 % des rencontres atteignant le quorum</p> <p>6.5 Nombre de consultations publiques et autochtones réalisées sur la planification forestière (PAFIO [opérationnels], PAFIT [tactiques])</p> <p>CIBLE DGFo-02-09 : 1 consultation publique et 1 consultation autochtone par PAFI</p> <p>6.6 Taux de participation aux activités de sensibilisation au domaine de la faune à la suite d'une demande de partenaires</p> <p>CIBLE DGFA-02-09 : 80 %</p> <p>7. Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones</p> <p>7.1 Nombre et nature des interventions effectuées et des partenariats établis ou en cours</p> <p>CIBLE DGR-02-09 : Production d'un bilan annuel par région</p> <p>7.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des autochtones</p> <p>CIBLE DGR-02-09 : Production d'un bilan annuel par région</p>	<p>8.4 Nombre de projets réalisés ayant contribué à cartographier et à protéger des habitats d'espèces menacées ou vulnérables en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</p> <p>CIBLE DGFA-02-09 : Production d'un bilan annuel par région</p> <p>9. Réduire les effets négatifs des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant nuire à la faune, aux forêts et aux citoyens</p> <p>9.1 Participation aux plans provinciaux sur les mesures de lutte intégrée</p> <p>CIBLE DGFo-02-09 : Production d'un bilan de participation par année par région</p> <p>9.2 Élaboration d'un profil des risques et conséquences potentielles des EEE pouvant nuire à la faune régionale</p> <p>CIBLE DGFA-02-09 : Profil régional réalisé d'ici le 31 mars 2018</p>	<p>AXE — GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES</p> <p>11. Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences</p> <p>11.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation</p> <p>CIBLE DGR-02-09 : 75 % des actions prévues dans les plans d'action de la DGSNE sur le climat de travail réalisées d'ici le 31 mars 2017 et 90 % d'ici le 31 mars 2018</p> <p>11.2 Taux d'évaluation du rendement des employés</p> <p>CIBLE DGR-02-09 : 80 % en 2016-2017 et 90 % en 2017-2018</p> <p>11.3 Rencontres annuelles du directeur général avec les employés</p> <p>CIBLE DGR-02-09 : 1/région/année</p>

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2018

Direction générale du secteur nord-est, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Liste des acronymes utilisés

02	Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
09	Région de la Côte-Nord
CIFQ	Conseil de l'industrie forestière du Québec
DGFo	Direction de la gestion des forêts
DGFa	Direction de la gestion de la faune
DGR	Direction générale régionale
DGSNE	Direction générale du secteur nord-est
EEE	Espèce exotique envahissante
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
SEG	À des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 